

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Note aux lecteurs

Le 20 octobre 2022, le premier ministre du Québec a dévoilé la composition de son nouveau Conseil des ministres. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a alors été créé et les fonctions à l'égard des mines, des forêts ainsi que du territoire public du Québec lui ont été confiées. Puisque ces responsabilités ont été attribuées durant la portée de ce rapport, certaines sections présentent des informations en fonction des structures ministérielles qui prévalaient avant cette date.

Rédaction

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Pour plus d'information

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, C 402

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Sans frais : 1 866 248-6936

Courriel : renseignements@mrnf.gouv.qc.ca

Site Web : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/publications>

Dépôt légal – Septembre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-94541-3 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-73818-3 (version imprimée – 1^{re} édition)

ISBN : 978-2-550-94542-0 (version PDF)

ISBN : 978-2-550-73819-0 (version PDF – 1^{re} édition)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

MESSAGE DE LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je vous transmets, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

En conformité avec les modalités de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des activités du Ministère dans la réalisation de sa mission de faire rayonner nos minéraux, nos forêts et notre territoire en tant que leviers incontournables pour la croissance et la décarbonation de l'économie québécoise.

Je suis très fière du travail accompli au sein du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, créé en octobre 2022. C'est un grand bonheur pour moi de diriger les équipes qui appuient notre développement forestier et minier pour favoriser la prospérité du Québec et de ses régions au bénéfice des communautés locales et des générations à venir.

Je tiens à souligner la contribution de celles et ceux qui travaillent au sein du ministère. Leur engagement et leur professionnalisme nous permettent de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux inhérents à nos mandats.

Ensemble, nous allons continuer d'assurer une mise en valeur durable et responsable des ressources minières, forestières et du territoire du Québec.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
Québec, septembre 2023

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Madame Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, qui rend compte des activités accomplies durant l'exercice 2022-2023, en conformité avec la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport met en lumière la diversité et la complémentarité des interventions du Ministère, qui lui permettent de remplir sa mission de mise en valeur durable et responsable de nos minéraux critiques et stratégiques, de nos ressources forestières et de notre territoire.

À la lecture de ce document, vous serez à même de constater la pertinence et la qualité des efforts constants déployés au quotidien au sein de notre organisation.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'engagement soutenu du personnel pour assurer une saine gestion des ressources dont nous disposons afin de respecter nos engagements organisationnels à la satisfaction de notre clientèle et de la population du Québec.

Au cours de l'année 2022-2023, nous avons sondé les membres du personnel pour déterminer les valeurs de notre ministère. La collaboration, la compétence, l'innovation et le respect sont les valeurs qui nous guideront chaque jour dans nos actions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Original signé

Anne Racine

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Québec, septembre 2023

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de notre responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données qu'il contient et sur celle des contrôles afférents.

L'information et les résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Original signé

Anne Racine

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Original signé

Lucie Ste-Croix

Sous-ministre associée au Territoire et aux Affaires stratégiques

Original signé

Daniel Gaudreau

Sous-ministre associé à l'Infrastructure foncière et à l'information géospatiale

Original signé

Nathalie Camden

Sous-ministre associée aux Mines

Original signé

Martin Arsenault

Sous-ministre associé aux Services à la gestion

Original signé

Martin Breault

Sous-ministre associé aux Opérations régionales

Original signé

Alain Sénéchal

Sous-ministre associé aux Forêts

Original signé

Louis Pelletier

Forestier en chef

Québec, septembre 2023

RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Madame Anne Racine

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Madame la Sous-Ministre,

La Direction de l'audit interne a procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2023.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité, de la fiabilité, de la préparation et de la divulgation de cette information incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des renseignements, des explications et des résultats fournis ainsi que leur cohérence en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Cet examen s'est inspiré des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à appliquer des procédures analytiques, à réviser des calculs et, finalement, à discuter de l'information fournie. Ces travaux n'avaient pas pour but de vérifier les systèmes de compilation ni d'évaluer le contrôle interne. Par conséquent, cet examen ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Ministère n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

Original signé

Caroline Marois

Québec, septembre 2023

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AIR	Analyse d'impact réglementaire
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BCD	Bureau de coordination des droits
BCTLGIRT	Bureau de coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire
BGP	Bureau de gestion des plaintes
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
Cecobois	Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois
CRITM	Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique
FRQNT	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
GES	Gaz à effet de serre
GNR	Gaz naturel renouvelable
ha	Hectare
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MCS	Minéraux critiques et stratégiques
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MÉRIS	Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MO	Ministères et organismes
Mppm	Mille pieds mesure de planche
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MVE	Minorités visibles et ethniques
OAP	Organisations de l'administration publique
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PADD	Plan d'action de développement durable
PARIDM	Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PCPDD	Prise en compte des principes de développement durable

PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PDRI	Plan directeur en ressources informationnelles
PIB	Produit intérieur brut
PMO-PEV 2030	Plan de mise en œuvre 2021-2026 du Plan pour une économie verte 2030
PMVTP	Plan de mise en valeur du territoire public
PQVMCS	Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025
PTSC	Passif au titre des sites contaminés
RFQL	Registre foncier du Québec en ligne
RI	Ressources informationnelles
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
SITE	Secteur de l'innovation et de la transition énergétique
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TIR	Tables interministérielles régionales
TLGIRT	Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire
TRCM	Table de concertation minière
TRF	Tables régionales de la faune
VGQ	Vérificateur général du Québec
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	4
2. LES RÉSULTATS	11
2.1 Plan stratégique	11
2.2 Déclaration de services aux citoyens	39
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	49
3.1 Utilisation des ressources humaines	49
3.2 Utilisation des ressources financières	53
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	57
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	59
4.1 Gestion et contrôle de l'effectif	59
4.2 Développement durable	61
4.3 Occupation et vitalité des territoires	70
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	73
4.5 Accès à l'égalité en emploi	74
4.6 Allègement réglementaire et administratif	82
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	89
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	91
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	93
4.10 Politique de financement des services publics	93
4.11 Gestion du Bureau de mise en marché des bois	93
4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec	96
5. ANNEXES	97
Annexe 1 – Revenus de tarification, coûts et degrés de financement atteints	97
Annexe 2 – Occupation et vitalité des territoires	100

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le Ministère a pour mission d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec.

Vision

Offrir des solutions de décarbonation de l'économie grâce à notre expertise des ressources naturelles.

Valeurs

- **Collaboration** : Agir ensemble, avec et pour les collectivités.
- **Compétence** : Mettre notre expertise au service du bien commun.
- **Innovation** : S'engager dans une recherche constante de création de valeur pour notre clientèle et nos partenaires.
- **Respect** : Agir avec considération à l'égard de toutes les personnes.

Domaines d'activité

Forêts

Le secteur forestier constitue un pilier économique au Québec, occupant le troisième rang en importance de l'activité économique manufacturière québécoise, derrière les secteurs de la transformation alimentaire et de la fabrication de matériel de transport. Son dynamisme est perceptible dans toutes les étapes de production (aménagement des forêts, récolte, transport du bois, scieries, placage, contreplaqués, cogénération, pâtes et papiers, etc.) et dans toutes les régions du Québec. Le secteur forestier génère un produit intérieur brut de près de 6 milliards de dollars par année au Québec et assure le maintien d'environ 57 000 emplois directs pour des retombées dans plus de 900 municipalités, soit 83 % des municipalités québécoises.

Mines

L'industrie des produits miniers génère un produit intérieur brut de plus de 7 milliards de dollars par année au Québec et elle assure le maintien de plus de 12 500 emplois directs en exploration et en exploitation minière seulement. Au total, l'industrie génère plus de 30 000 emplois directs et indirects au Québec.

Territoire

Le territoire public couvre 92 % de la superficie du Québec. Il s'agit d'un patrimoine collectif inestimable dont la mise en valeur et la protection contribuent largement à la prospérité et au bien-être des collectivités et de la population en général. Le territoire regorge de ressources naturelles essentielles au développement de la société. Il est fréquenté par la population pour des activités récréatives telles que la villégiature, la chasse et la pêche, ainsi que par les Autochtones pour des activités comme le piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Le territoire privé couvre 8 % du territoire québécois et compte environ 4,5 millions de lots dans le cadastre du Québec. La valeur totale des actifs immobiliers, notamment des terrains et des immeubles résidentiels, commerciaux ou industriels inscrits au rôle d'évaluation foncière sur lesquels repose l'économie du Québec, est de plus de 1 450 milliards de dollars.

Parties prenantes

Le Ministère entretient des relations avec l'ensemble des parties prenantes : sa clientèle, ses partenaires, ses délégataires ainsi que les communautés autochtones. Comme c'est le cas pour les activités du Ministère, ils se répartissent dans toutes les régions administratives du Québec. Dans certaines circonstances, des partenaires peuvent être des clients ou encore des délégataires. Ces parties prenantes comprennent, notamment, les groupes suivants :

- les citoyens;
- les villégiateurs;
- les municipalités, les communautés métropolitaines, les MRC et les communautés locales;
- les titulaires de droits fonciers, miniers et forestiers;
- les professionnels du domaine foncier et des ressources minérales et forestières : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, huissiers de justice, courtiers, architectes, ingénieurs, ingénieurs forestiers, géologues, bureaux d'experts-comptables, fiscalistes, firmes d'analyse financière, etc.;
- les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur le territoire public;
- les promoteurs ainsi que les sociétés d'exploration et d'exploitation minières;
- les associations professionnelles du domaine minier, foncier et forestier;
- les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- les associations récréatives (villégiateurs, motoneigistes, etc.);
- les ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, avocats, évaluateurs agréés, géologues, ingénieurs, ingénieurs forestiers et notaires);
- les ministères et organismes (MO) du Québec;
- les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- les arpenteurs généraux des autres provinces;
- le Conseil canadien de géomatique;
- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de deuxième et de troisième transformation du bois;

- les associations et les regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- les producteurs et productrices acéricoles du Québec;
- les équipementiers;
- les utilisateurs de la forêt et du territoire public;
- les enchérisseurs;
- les syndicats et les offices de producteurs forestiers;
- la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
- les groupements forestiers;
- l'organisme Groupements forestiers Québec;
- les coopératives forestières;
- la Fédération québécoise des coopératives forestières;
- l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec;
- l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec;
- La Financière agricole du Québec;
- le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois);
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- la Société du Plan Nord;
- la Société de développement de la Baie-James;
- les nations, communautés et organisations autochtones;
- le Service canadien des forêts;
- les groupes environnementaux;
- les établissements d'enseignement et de recherche et les centres collégiaux de transfert de technologie.

Le Ministère a également des délégataires pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégataires sont, notamment :

- les agences régionales de mise en valeur des forêts privées;
- les bureaux d'enregistrement des producteurs forestiers;
- les conseils de bandes autochtones;
- les MRC et les municipalités;
- la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);
- la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies;
- Rexforêt;
- les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques et cartothesques).

Enfin, lorsqu'il envisage une action pouvant présenter un effet préjudiciable sur des droits établis ou revendiqués de façon crédible, le Ministère consulte, au préalable, les communautés autochtones touchées par celle-ci, conformément aux politiques gouvernementales et ministérielles en vigueur et tout en respectant les dispositions des conventions en milieu nordique ou des autres ententes applicables.

Structure organisationnelle

Au 31 mars 2023, la structure administrative du Ministère est composée de sept secteurs :

- Infrastructure foncière et information géospatiale;
- Mines;
- Gouvernance et coordination des interventions;
- Forêts;
- Forestier en chef;
- Opérations régionales;
- Services à la gestion.

Elle compte également le Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général et la Direction de l'audit interne. De plus, le Ministère comprend une Direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une Direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif.

Chiffres clés

Chiffre clé	Description
3 041	Effectif du ministère des Ressources naturelles et des Forêts au 31 mars 2023.
1 005,5 M\$	Dépenses du Ministère et de ses fonds spéciaux au 31 mars 2023.
92 % du territoire est public	Le Québec couvre 1,7 Mkm ² avec plus de 12 000 km de frontière. De cette superficie, 92 % font partie du domaine de l'État. Plus de 50 000 droits d'utilisation des terres publiques sont accordés à des citoyens et à des organismes.
314 540 claims actifs	Claims miniers actifs au 31 mars 2023.
Produit intérieur brut (PIB) de 5,9 G\$	Le secteur forestier a généré 1,5 % du PIB du Québec en 2022.
34,9 Mm ³ bruts	Les possibilités forestières par année pour la période 2023-2028, en ce qui concerne les forêts publiques pour les unités d'aménagement seulement.
De 130 à 150 millions de plants	Le nombre de plants destinés annuellement au reboisement des forêts publiques et privées afin d'assurer la croissance de ces dernières et la valorisation des produits que l'on en tire.
1 450,6 G\$	Valeur des propriétés inscrites au Registre foncier du Québec en 2022.

1.2 Faits saillants

Création du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le 20 octobre 2022, le premier ministre du Québec a dévoilé la composition de son nouveau Conseil des ministres. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a alors été créé et les fonctions à l'égard des mines, des forêts ainsi que du territoire public du Québec lui ont été confiées. Par sa vocation économique, le Ministère gère le territoire public, soutient et encadre les entreprises, les promoteurs et la clientèle de ces secteurs et travaille de concert avec eux pour que les Québécois profitent collectivement de la richesse ainsi créée par nos ressources naturelles.

Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public

Dans le cadre du Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026¹, le Ministère a mis en place le Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public² pour favoriser la réalisation de projets durables et communautaires sur le territoire public québécois. Ce programme, qui s'échelonne jusqu'au 31 mars 2026, bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 24 M\$.

En 2022-2023, diverses initiatives ont ainsi été soutenues par le Ministère, notamment par l'allocation de :

- 2,3 M\$ d'aide financière pour la réalisation de 37 projets d'aménagement public et communautaires tels que des sentiers récréatifs, des accès à des plans d'eau et des chemins de desserte;
- plus de 143 000 \$ d'aide financière annoncée pour l'acquisition de connaissances et la participation de cinq communautés autochtones aux plans régionaux de développement du territoire public.

Création du Bureau de coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire

L'indicateur 15³ du Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour objectif d'améliorer la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation. Les sondages réalisés au cours des dernières années auprès des participants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), dans le cadre de cet indicateur, ont permis d'identifier des pistes de solution pour améliorer leur niveau de satisfaction quant à leur participation à ces mêmes tables. De manière à concrétiser les pistes de solution proposées, le Ministère a mis en place le Bureau de coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (BCTLGIRT) en mai 2022. Composé de professionnels du Ministère, celui-ci a pour mandat de soutenir les intervenants concernés par la gestion participative des ressources forestières dont, principalement, les organismes délégataires responsables du fonctionnement des TLGIRT. Les travaux du BCTLGIRT ont pour objectif d'avoir un effet positif sur la participation des intervenants régionaux dans le cadre de la planification forestière.

Trois milliards de plants livrés depuis le début du XXI^e siècle

Le 11 juillet 2022, le Ministère a livré son trois milliardième plant depuis le début du XXI^e siècle. Il s'agit d'un plant d'épinette noire livré à partir de la pépinière forestière publique de Normandin dans un voyage à destination d'un chantier de reboisement après feu dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à environ 200 km au nord de la ville d'Alma. L'atteinte de ce nouveau jalon a été possible grâce à l'engagement des différents intervenants depuis de nombreuses années, allant du cueilleur qui récolte les cônes jusqu'au reboiseur qui met en terre les plants. La contribution des travailleurs des pépinières, dont le nombre peut atteindre 1 500 au plus fort de la saison, est également à souligner puisqu'ils ensemencent et cultivent, année après année, ces plants dans une des pépinières publiques ou privées.

1. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-mise-valeur-territoire-public>].
2. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-mise-valeur-territoire-public/programme-aide>].
3. Des informations supplémentaires à l'égard de l'indicateur 15 du Plan stratégique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont présentées à la page [37](#).

Application du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État pour les sites miniers du Ministère inscrits sous la responsabilité réelle de l'État au Passif au titre des sites contaminés

En décembre 2021, le gouvernement a mis en place le Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État⁴ (Cadre de référence). L'objectif général du Cadre de référence est de communiquer des directives et des balises claires en vue d'harmoniser et de coordonner les méthodes de travail et les processus décisionnels au sein de chaque MO pour la gestion des sites contaminés sous leur responsabilité. Il doit permettre de prioriser les interventions pour les sites posant les risques les plus élevés pour la santé humaine et l'environnement, et d'intégrer les principes de développement durable dans les choix des interventions.

L'utilisation des outils du Cadre de référence a permis d'obtenir des cotes de priorisation pour les interventions en caractérisation ou en restauration pour les sites miniers abandonnés inscrits au Passif au titre des sites contaminés (PTSC). Plus précisément, chaque cote de priorisation permet de déterminer un délai maximal pour commencer une intervention. Les délais sont de 3, 5 ou 7 ans pour la priorisation des interventions en caractérisation et de 5, 10 ou 15 ans pour la priorisation des interventions en restauration.

Les résultats découlant des priorisations (cotes et délais) ont été intégrés, à l'été 2022, par le Ministère au volet de coordination gouvernementale des outils de collecte développés par le Contrôleur des finances. Cette dernière étape a permis d'établir un portrait gouvernemental des sites inscrits sous la responsabilité réelle de l'État au PTSC dans la foulée de la mise en œuvre du Cadre de référence.

Poursuite des efforts de lutte contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a perduré au Québec en 2022 avec des superficies touchées qui totalisent plus de 9 millions d'hectares. Le Ministère pose plusieurs actions afin de minimiser l'effet de la mortalité d'arbres causée par l'épidémie de la TBE sur les approvisionnements en bois des usines et, ainsi, de limiter les répercussions socioéconomiques de l'épidémie. À titre d'exemple, en 2022, plus de 625 000 hectares de forêts vulnérables ont été protégés sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et dans la région de la Capitale-Nationale à l'aide de pulvérisations aériennes avec l'insecticide biologique Btk afin de réduire les dommages causés par l'insecte.

Le Ministère a préparé en 2022 plusieurs plans d'aménagement spéciaux⁵ en vue d'assurer la récupération du bois touché par l'épidémie de la TBE et, au besoin, la remise en production des sites. Le développement de nouveaux outils en utilisant l'imagerie satellitaire afin d'améliorer le suivi des conséquences des ravageurs sur les forêts québécoises s'est également poursuivi.

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2023. *Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État – version 2.0*, mars 2023, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/faire-affaire-gouvernement/services-organisations-publiques/autres-services-gouvernementaux/cadre-referance-gestion-sites-contamines-responsabilite-etat>].

5. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Plans d'aménagement forestier régionaux et consultations*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations>].

Première couverture LiDAR du Québec méridional terminée

Le financement d'un programme d'acquisition de données forestières LiDAR a été annoncé dans le cadre du Discours sur le budget 2016-2017. Le mandat ainsi confié a permis de couvrir l'ensemble du Québec méridional sur une période de six ans, soit un total d'environ 529 000 km². Des investissements d'environ 17 M\$ ont été nécessaires pour la réalisation du mandat, ce qui représente une économie d'un peu plus de 40 % par rapport aux prévisions initiales.

Différents produits dérivés du LiDAR^{6,7} (p. ex. de base, d'hydrographie) ont été conçus à partir de ces données et sont disponibles gratuitement pour l'ensemble de la clientèle du Ministère. Ces produits sont d'ailleurs parmi les plus téléchargés par rapport à l'ensemble des produits diffusés par le Ministère au cours des dernières années. Leur utilisation engendre de nombreux bénéfices et retombées dans le domaine de la foresterie (planification forestière, industrie), mais également dans d'autres domaines d'activité ou organisations (p. ex. mines, agriculture, gestion des inondations ainsi que ministère des Transports et de la Mobilité durable, Hydro-Québec, etc.).

Réussite du plan de résorption des délais de traitement des réquisitions de radiation au Registre foncier

La pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse fulgurante des activités du marché immobilier, ce qui a eu des répercussions importantes sur les opérations quotidiennes du Registre foncier. Alors que le respect des délais légaux pour les inscriptions de droits pendant cette période a toujours été assuré, les délais de traitement des réquisitions de radiation ont augmenté de façon significative. Déployés dès le mois de janvier 2022, les efforts des employés combinés à la mise en place de diverses mesures ont permis de faire passer les délais de traitement de 65 jours au 1^{er} avril 2022 à 6 jours au 31 mars 2023.

Autorisation pour les activités d'exploration minière à impacts

L'Assemblée nationale a adopté, le 5 avril 2022, le projet de loi n° 102, devenu la Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission (2022, chapitre 8). Ce projet de loi porté par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs contient une disposition modifiant la Loi sur les mines afin d'y ajouter une nouvelle autorisation préalable à la réalisation de tous travaux d'exploration à impacts. Cette autorisation vise à réduire les répercussions des activités d'exploration sur le milieu de vie des communautés d'accueil des projets d'exploration et à contribuer au développement minier dans un cadre prévisible et propice aux investissements. Elle vise à favoriser une meilleure prise en compte des préoccupations du milieu d'accueil et des communautés autochtones grâce à la réalisation de consultations. Elle permettra également au Ministère d'assurer un meilleur suivi et contrôle de ces travaux d'exploration sur le territoire.

-
6. Les fichiers de données LiDAR permettent de générer des modèles numériques de terrain, de surface et d'altitude, de visualiser le territoire et d'effectuer des analyses spatiales tridimensionnelles.
 7. DONNÉES QUÉBEC, *LiDAR - Modèles numériques (terrain, canopée, pente)*, [En ligne], [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/produits-derives-de-base-du-lidar>].

À cet égard, le Ministère a démarré, le 30 novembre 2022, un processus de consultation élargie en vue de recueillir les recommandations, les commentaires et les observations des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du règlement d'application. De plus, des ateliers de réflexion ont été mis en place afin de déterminer la liste des travaux d'exploration ayant une ou des répercussions sur le milieu de vie des collectivités locales et des communautés autochtones. Les échanges ont également porté sur les critères d'assujettissement des travaux à l'autorisation et sur les conditions à respecter.

Bilan provincial du carbone forestier pour la période 2023-2028

La forêt joue un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques en absorbant le CO₂ atmosphérique, un des principaux responsables du réchauffement planétaire. Au cours des 30 dernières années, les superficies forestières ont séquestré plus d'un tiers des émissions mondiales de carbone provenant de la combustion des énergies fossiles. Cependant, dans certaines circonstances, la forêt devient émettrice de carbone. Pour mesurer ce phénomène de façon fiable et avoir un portrait juste de la situation au Québec, le Forestier en chef s'est associé au Service canadien des forêts pour la diffusion du *Bilan provincial du carbone forestier – Période 2023-2028*⁸.

Ainsi, le Bureau du Forestier en chef a mis au point une plateforme de comptabilisation du carbone forestier afin d'en réaliser le suivi à partir des travaux servant à la détermination des possibilités forestières. Des premiers développements permettent de générer des variables de suivi des stocks et des flux de carbone forestier pour 29 unités d'aménagement, soit celles ayant fait l'objet d'une nouvelle modélisation en raison de la disponibilité des nouvelles données d'inventaire écoforestier pour la période 2023-2028.

Ententes conclues en 2022-2023 avec les communautés autochtones

Dans le but de favoriser le développement des communautés autochtones à travers la gestion des ressources naturelles et du territoire, le Ministère met en place des processus bilatéraux avec celles-ci. Grâce à ces processus, deux ententes liées à l'utilisation du territoire, aux activités minières ou aux opérations forestières ont été approuvées par le gouvernement en 2022 en vue d'être conclues avec des communautés autochtones, soit :

- L'Entente relative à la valorisation des activités traditionnelles crie entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec. Le décret approuvant cette entente couvrant la période 2021-2026 a été pris le 6 juillet 2022⁹. Cette entente est entrée en vigueur le 17 août 2022.;
- L'Entente relative à l'accès à des volumes ligneux, à la gestion des travaux de récolte du Listuguj Mj'gmaq Government et à l'octroi d'une subvention. Le projet d'entente visant à soutenir le développement économique de Listuguj et à favoriser une gestion durable et harmonieuse des forêts a été approuvé par décret le 17 août 2022¹⁰. Cette entente est entrée en vigueur le 26 août 2022.

8. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Bilan provincial du carbone forestier – Période 2023-2028*, [En ligne], [<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/rap-00629-rapport-sur-levaluation-du-carbone-des-unites-damenagement-4.0.2.pdf>].

9. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Décret 1408-2022 du 6 juillet 2022*, [En ligne], [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2022F/78070.pdf].

10. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Décret 1605-2022 du 17 août 2022*, [En ligne], [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2022F/78340.pdf].

Mise en œuvre du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025

Le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025¹¹ vise à faire du Québec un chef de file de la production, de la transformation et du recyclage des minéraux critiques et stratégiques (MCS). En 2022-2023, diverses mesures ont été mises en œuvre, notamment les suivantes :

- Approbation du Programme de soutien à la recherche et au développement pour l'économie circulaire appliquée aux filières des MCS¹², qui dispose d'une enveloppe de 3 M\$ sur trois ans. Ce programme permet de soutenir des projets ayant pour objectif d'augmenter l'innovation et l'acquisition des connaissances sur les MCS à partir de l'application des principes d'économie circulaire dans leur mise en valeur. Le premier appel à projets, lancé le 14 septembre 2022, a permis de soutenir quatre projets, représentant 1,84 M\$ en aide financière octroyée. Ce programme du Ministère est géré par le Pôle de recherche et d'innovation sur les matériaux avancés;
- Approbation du Programme de soutien à la recherche et au développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des MCS¹³, qui dispose d'une enveloppe de 3 M\$ sur trois ans. Ce programme permet de soutenir des projets ayant pour objectif d'augmenter l'innovation et l'acquisition des connaissances sur les MCS à partir de l'extraction minière jusqu'à la production et à la transformation de ces minéraux, en passant par le recyclage et la valorisation des résidus miniers. Le premier appel à projets, lancé le 14 septembre 2022, a permis de soutenir six projets, représentant 2,67 M\$ en aide financière octroyée. Ce programme du Ministère est géré par le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM);
- Lancement, le 13 février 2023, du Réseau de recherche scientifique propre aux MCS, qui vise à fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement des connaissances liées à la mise en valeur des filières de MCS au Québec, à favoriser la recherche précompétitive et à contribuer au positionnement du Québec en tant qu'acteur important dans ce domaine sur l'échiquier mondial. La coordination du Réseau est confiée au CRITM;
- Approbation du Programme de soutien dédié à la mise à l'échelle des procédés minéralurgiques et de première transformation des MCS¹⁴, qui dispose d'une enveloppe de 15 M\$ sur trois ans. Ce programme a pour objectif de faire progresser les projets de mise à l'échelle d'un procédé minéralurgique ou de première transformation des MCS situés au niveau de maturité d'un procédé de pilotage en semi-continu ou d'usine de démonstration vers un niveau plus élevé ou vers la commercialisation.

11. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL_valorisation_mineraux_critiques_strategiques.pdf].

12. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme de soutien à la recherche et au développement pour l'économie circulaire appliquée aux filières des minéraux critiques et stratégiques*, [En ligne], [<https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes/soutien-recherche-developpement-economie-circulaire-appliquee-filieres-mineraux-critiques-strategiques/>].

13. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme de soutien à la recherche et au développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des minéraux critiques et stratégiques*, [En ligne], [<https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes/soutien-recherche-developpement-extraction-transformation-recyclage-mineraux-critiques-strategiques/>].

14. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme de soutien dédié à la mise à l'échelle des procédés minéralurgiques et de première transformation des minéraux critiques et stratégiques*, [En ligne], [<https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/programmes/soutien-dedie-procedes-mineralurgiques-transformation-mcs/>].

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Le développement économique responsable des régions

Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
1.1 Accroître les investissements privés pour les projets miniers	1. Montant des investissements privés miniers réalisés	2,7 (G\$)	4,29 (G\$)	13
1.2 Réduire les délais de délivrance des droits pour les projets miniers	2. Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits	-35 (% cumulatif)	-43 (% cumulatif)	14
1.3 Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional	3. Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique	45 (pour l'ensemble du territoire)	102 (pour l'ensemble du territoire)	15
1.4 Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles	4. Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement	91 (%)	89 (%)	15

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
2.1 Réduire l'empreinte environnementale	5. Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants	1 900 000 (t éq. CO ₂)	Non applicable	16
	6. Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme	2,0 (Mt éq. CO ₂)	Non applicable	17
	7. Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés	100 (% cumulatif)	100 (% cumulatif)	17
	8. Taux de réduction des sites d'enfouissement et des dépotoirs illicites sur le territoire public	-50 (% cumulatif)	-74 (% cumulatif)	18
	9. Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public	100 (% cumulatif)	Non applicable	18
	10. Pourcentage de réduction de la consommation énergétique	100 (%)	Non applicable	19
	11. Pourcentage de réduction de la consommation de produits pétroliers	100 (%)	Non applicable	19
2.2 Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public	12. Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens	450	257	20

Enjeu 2 : La performance organisationnelle

Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
3.1 Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère	13. Taux de mobilisation des employés	+1 (%)	Non applicable	21
3.2 Augmenter l'offre des services numériques à la clientèle	14. Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle	15 (%)	24 (%)	21

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

ENJEU 1 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE DES RÉGIONS

Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles

OBJECTIF 1.1 : ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS POUR LES PROJETS MINIERES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère a une vocation économique en lien avec sa mission qui consiste à assumer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources naturelles. Bien que le Ministère, par l'intermédiaire du Secteur des mines, promeuve et soutienne le développement de l'industrie minière, la mise en valeur des ressources minérales en territoire québécois repose, néanmoins, sur la capacité d'un promoteur à mettre en valeur, de façon économiquement viable, un gisement. Cependant, l'attractivité des investissements exerce un rôle important dans le développement des projets et dans la pérennité économique du secteur des ressources naturelles. Le potentiel minéral du Québec est reconnu. En effet, le Québec est la province canadienne dont le potentiel est le plus diversifié avec la production et la valorisation de près de 30 substances minérales. En se fixant comme objectif de favoriser la croissance des investissements dans le domaine des ressources naturelles, le Ministère mise sur la qualité des projets miniers et sur l'attractivité du contexte d'affaires et réglementaire québécois.

Indicateur 1 : Montant des investissements privés miniers réalisés

(Mesure de départ : 2,4 G\$)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3,49 G\$	3,73 G\$	2,6 G\$	2,7 G\$
Résultats	2,97 G\$ ¹⁵ (Non atteinte)	2,82 G\$ ¹⁶ (Non atteinte)	4,29 G\$ ¹⁷ (Atteinte)	4,29 G\$ ¹⁸ (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats préliminaires concernant les dépenses d'investissements privés miniers réalisés pour l'exercice 2022-2023 indiquent que celles-ci devraient dépasser la cible prévue de 2,7 G\$. Il est estimé que les dépenses d'investissements pourraient atteindre 4,29 G\$, soit le même niveau d'investissements que pour l'exercice 2021-2022.

15. Il s'agit de la valeur finale (3,09 G\$) indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020.

16. Il s'agit de la valeur finale (2,66 G\$) indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021.

17. Il s'agit de la valeur finale indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022.

18. Il s'agit de la valeur préliminaire indiquée dans le présent rapport puisque la valeur finale sera connue à l'automne 2023.

OBJECTIF 1.2 : RÉDUIRE LES DÉLAIS DE DÉLIVRANCE DES DROITS POUR LES PROJETS MINIERS

Contexte lié à l'objectif : Coordonné par le Ministère, le projet de Bureau de coordination des droits (BCD) s'inscrit dans la priorité du gouvernement de mettre sur pied un environnement d'affaires compétitif, attractif et prévisible dans le but d'accélérer la réalisation des projets et, ainsi, de favoriser les investissements et la création d'emplois de qualité. Le but du BCD est de contribuer à cette priorité au moyen d'une réduction des délais de délivrance des droits requis pour la réalisation des projets miniers. Le BCD comporte les chantiers suivants :

- la mise en place de tables interministérielles régionales centrées sur la délivrance des droits, proposant un accompagnement coordonné et personnalisé;
- l'optimisation de processus de délivrance des droits, selon une approche Lean, ayant pour but d'éliminer les activités administratives sans valeur ajoutée;
- la mise en place d'un guichet ministériel de prestations électroniques de services informationnels et transactionnels pour la clientèle du domaine minier;
- la mise en place d'un processus de coordination interministérielle pour la consultation autochtone.

Indicateur 2 : Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Établir la mesure étalon	-10 (% cumulatif)	-20 (% cumulatif)	-35 (% cumulatif)
Résultats	480 jours ouvrables (Atteinte)	-34 (% cumulatif) (Atteinte)	-42 (% cumulatif) (Atteinte)	-43 (% cumulatif) (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour l'exercice 2022-2023, le délai moyen total de délivrance des droits est établi à 275 jours ouvrables, ce qui représente une réduction cumulative de 43 % par rapport à la mesure étalon de 480 jours ouvrables établie lors de l'exercice 2019-2020. Le nombre de droits et d'approbations délivrés par le Ministère considérés dans le calcul de ce résultat pour l'exercice 2022-2023 s'élève à 31.

OBJECTIF 1.3 : PROMOUVOIR LES SITES POTENTIELS, SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT, POUR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite accentuer le développement du territoire public comme instrument de développement économique au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec. Il entend promouvoir les sites sur les terres du domaine de l'État ayant un potentiel de développement économique à caractère industriel et commercial. Il effectue différentes activités pour favoriser la réalisation de projets, notamment le repérage de sites propices et l'accompagnement des promoteurs et des acteurs locaux par des chargés de projet. Il leur fournit également de l'assistance dans la démarche d'obtention de droits d'utilisation des terres publiques à des fins industrielles et commerciales. Le Ministère travaille à l'accompagnement des promoteurs pour que ces derniers réalisent des projets de développement économique et fassent des investissements qui favorisent la création d'emplois, notamment dans les régions, le tout dans le respect de l'environnement et de l'acceptabilité sur le plan social.

Indicateur 3 : Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique

(Mesure de départ : 45)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	45	45	45	45
Résultats	72 (Atteinte)	54 (Atteinte)	55 (Atteinte)	102 (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dans le contexte de l'exercice 2022-2023, le Ministère a attribué 102 baux à vocation industrielle ou commerciale sur terres publiques. Il s'agit d'une augmentation du nombre de baux à la hauteur de 85 % par rapport à l'exercice précédent.

OBJECTIF 1.4 : ACCOMPAGNER LES PROMOTEURS ET LES ACTEURS LOCAUX POUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

Contexte lié à l'objectif : L'adoption de bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale constitue un atout important pour favoriser la concrétisation des projets et leur intégration harmonieuse dans les communautés locales, y compris dans les communautés autochtones. Le Ministère déploie un réseau de chargés de projets en région dont le mandat consiste à offrir, aux promoteurs et acteurs locaux qui le souhaitent, un accompagnement en matière d'acceptabilité sociale. L'accompagnement a pour objectif de les informer sur les processus d'attribution des droits, ainsi que sur le contexte et les acteurs du milieu d'accueil des projets, et de faire connaître les différents processus de participation publique. Le Ministère offre également une expertise sectorielle selon la nature des projets.

Indicateur 4 : Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement

(Mesure de départ : 89 %, 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	90 (%)	90 (%)	91 (%)	91 (%)
Résultats	92 (%) (Atteinte)	88 (%) (Non atteinte) ¹⁹	89 (%) (Atteinte) ²⁰	89 (%) (Atteinte) ²¹

19. Le résultat obtenu pour l'année 2020-2021 n'avait pas considéré de marge d'erreur, laquelle a été prise en compte à partir de l'année 2021-2022.

20. L'atteinte de la cible est évaluée en considérant la marge d'erreur du sondage. La marge d'erreur indique dans quelle mesure les résultats du sondage sont susceptibles de refléter l'opinion de la population globale. Plus la marge d'erreur est faible, plus les résultats sont considérés comme fiables. Plus elle est élevée, plus les résultats sont susceptibles de s'éloigner de l'opinion de la population globale. Pour l'année 2021-2022, une question obtenant 89 % de réponses « TRÈS ou ASSEZ satisfait » avec une marge d'erreur de 9 % signifie qu'entre 80 % et 98 % de la population générale pense que la réponse est « TRÈS ou ASSEZ satisfait ».

21. L'atteinte la cible est évaluée en considérant la marge d'erreur du sondage. La marge d'erreur indique dans quelle mesure les résultats du sondage sont susceptibles de refléter l'opinion de la population globale. Plus la marge d'erreur est faible, plus les résultats sont considérés comme fiables. Plus elle est élevée, plus les résultats sont susceptibles de s'éloigner de l'opinion de la population globale. Le résultat de ce sondage est établi en fonction d'une marge d'erreur de 7 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible est considérée comme atteinte en tenant compte de la marge d'erreur. Ainsi, les promoteurs et les acteurs locaux sont très satisfaits ou assez satisfaits des services d'accompagnement reçus du chargé de projet du Ministère. Les éléments les plus appréciés sont la courtoisie et le respect, la qualité des explications quant au processus de traitement d'une demande d'utilisation du territoire public et le suivi sur l'état d'avancement du dossier.

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

OBJECTIF 2.1 : RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Contexte lié à l'objectif : L'objectif qui consiste à réduire l'empreinte environnementale trouve sa raison d'être dans la mission du Ministère dont les actions visent à assurer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable. Ainsi, les actions-phares, déterminées par le Ministère, peuvent notamment concourir à la réhabilitation de sites abandonnés à la suite d'activités d'utilisation de ressources naturelles.

D'abord, le Québec recense, sur l'ensemble de son territoire, des sites miniers abandonnés²² dont le réaménagement et la restauration sont sous la responsabilité de l'État. La restauration de ces sites permet, notamment, de limiter les répercussions environnementales et de réduire les dangers pour la santé et la sécurité. Diffusé en juin 2019 par le Ministère, le plan de travail annuel de restauration des sites miniers abandonnés prévoit l'accélération de la caractérisation²³ de l'ensemble des sites en vue de déterminer la présence et le degré de contamination de l'environnement sur les sites miniers abandonnés et, ainsi, de donner une priorité aux interventions.

Par ailleurs, il existe au Québec des sites d'enfouissement illicites dont le degré de contamination dépasse les normes établies par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Les 22 sites contaminés repérés, qui sont situés sur les terres publiques et dont la contamination ne résulte pas d'activités minières, énergétiques ou forestières, sont inscrits dans le passif du Secteur des opérations régionales (SOR) qui agit comme gestionnaire des terres du domaine de l'État. L'objectif du Ministère est de réhabiliter l'ensemble des sites d'enfouissement illicites.

Indicateur 5 : Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants

(Mesure de départ : 812 000 t éq. CO₂)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	820 000 (t éq. CO ₂)	840 000 (t éq. CO ₂)	1 800 000 (t éq. CO ₂)	1 900 000 (t éq. CO ₂)
Résultats	935 100 (t éq. CO ₂) (Atteinte)	809 670 (t éq. CO ₂) (Non atteinte)	914 590 (t éq. CO ₂) (Non atteinte)	Non applicable

22. Un site minier est dit abandonné lorsque l'exploitant n'existe plus, est introuvable ou insolvable.

23. La caractérisation regroupe les actions qui permettent de déterminer la présence et le niveau de contamination ainsi que les risques et les répercussions qui en découlent.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cet indicateur sont présentés dans le Rapport annuel de gestion (RAG) 2022-2023 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) puisque les responsabilités liées à l'énergie relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

Indicateur 6 : Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,0 (Mt éq. CO ₂)	2,0 (Mt éq. CO ₂)	2,0 (Mt éq. CO ₂)	2,0 (Mt éq. CO ₂)
Résultats	2,5 (Mt éq. CO ₂) (Atteinte)	2,5 (Mt éq. CO ₂) (Atteinte)	2,5 (Mt éq. CO ₂) (Atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cet indicateur sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MEIE puisque les responsabilités liées à l'énergie relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

Indicateur 7 : Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés

(Mesure de départ : 42 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50 (% cumulatif)	65 (% cumulatif)	80 (% cumulatif)	100 (% cumulatif)
Résultats	54 (% cumulatif) (Atteinte)	71 (% cumulatif) (Atteinte)	93 (% cumulatif) (Atteinte)	100 (% cumulatif) (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a élaboré, en collaboration notamment avec le Ministère, le Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État (Cadre de référence) dans le but de baliser les actions gouvernementales concernant la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État²⁴. Ce cadre de référence, entré en vigueur en décembre 2021, vise à définir les directives et les critères à appliquer par les MO concernés afin d'harmoniser la méthode d'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement

24. L'application du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État pour les sites miniers du Ministère inscrits sous la responsabilité réelle de l'État au Passif au titre des sites contaminés a fait l'objet d'un fait saillant à la page 6.

et de mieux encadrer la priorisation des interventions selon ces risques pour l'ensemble des sites contaminés sous la responsabilité de l'État. Conformément à la décision gouvernementale d'appliquer le Cadre de référence pour la catégorisation des sites sous la responsabilité de l'État, le Ministère a adapté sa façon de faire et revu sa méthodologie de calcul du pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés. La présence et le degré de contamination ont donc été déterminés pour 29 sites miniers abandonnés sur 29 (100 %) en fonction du nouveau Cadre de référence.

Indicateur 8 : Taux de réduction des sites d'enfouissement et des dépotoirs illicites sur le territoire public

(Mesure de départ : 901)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	-10 (% cumulatif)	-35 (% cumulatif)	-30 ²⁵ (% cumulatif)	-50 (% cumulatif)
Résultats	-14 (% cumulatif) (Atteinte)	-14 (% cumulatif) (Non atteinte)	-42 (% cumulatif) (Atteinte)	-74 (% cumulatif) (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Lors de l'exercice 2022-2023, le Ministère a procédé au nettoyage de 282 dépotoirs illicites, portant le total de sites traités depuis 2019 à 663, soit une réduction de 74 % par rapport à la mesure de départ.

Indicateur 9 : Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité publique

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	40 (% cumulatif)	60 (% cumulatif)	80 (% cumulatif)	100 (% cumulatif)
Résultats	70 (% cumulatif) (Atteinte)	74 (% cumulatif) (Atteinte)	91 (% cumulatif) (Atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cet indicateur sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MEIE puisque les responsabilités liées à l'énergie relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

25. Le Québec compte 22 sites d'enfouissement et 879 dépotoirs illicites sur le territoire public. Ainsi, les cibles de 2021-2022 et de 2022-2023 ont été revues de façon à considérer non seulement les sites inscrits au Passif au titre des sites contaminés (PTSC), mais également les dépotoirs illicites. L'objectif du Ministère est de nettoyer 50 % de ces sites et dépotoirs illicites d'ici le 31 mars 2023. Le Ministère s'engage également à nettoyer tous nouveaux sites et dépotoirs illicites qui lui seraient rapportés dans les trois ans suivant sa première inspection.

Indicateur 10 : Pourcentage de réduction de la consommation énergétique

(**Mesure de départ :** 49,7 pétajoules (pj) au 31 mars 2023)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	S.O.	S.O.	75 (%)	100 (%)
Résultats	S.O.	S.O.	53 (%)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cet indicateur sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées à la transition énergétique relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

Indicateur 11 : Pourcentage de réduction de la consommation de produits pétroliers

(**Mesure de départ :** 1 138 millions de litres au 31 mars 2023)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	S.O.	S.O.	81 (%)	100 (%)
Résultats	S.O.	S.O.	30 (%) (Non atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cet indicateur sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées à la transition énergétique relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

OBJECTIF 2.2 : AUGMENTER L'ACCESSIBILITÉ DU CITOYEN AU TERRITOIRE PUBLIC

Contexte lié à l'objectif : Au Québec, il existe environ 32 000 baux de villégiature dont la plupart sont riverains, boisés et accessibles par voie terrestre, sauf exception, et leur superficie avoisine les 4 000 m². De 2019 à 2023, le Ministère s'est engagé à mettre à la disposition des citoyens 1 150 nouveaux terrains à des fins de villégiature privée sur les terres du domaine de l'État. Pour ce faire, et dans un souci d'équité et de précaution à l'égard des milieux d'accueil, le Ministère réfléchit à de nouveaux modèles de développement de la villégiature. Le but du Ministère est de préserver l'accessibilité du public aux plans d'eau du territoire public.

Indicateur 12 : Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	100	300	300	450
Résultats	168 (Atteinte)	97 (Non atteinte)	220 (Non atteinte)	257 (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le nombre total de nouveaux baux de villégiature attribués en 2022-2023 est de 257, plus précisément :

- 181 baux ont été offerts par tirage au sort dans huit régions administratives du Québec;
- 76 baux ont été attribués au premier requérant. Ceux-ci ont été offerts dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Pour les tirages au sort, la sélection de terrains à rendre disponibles s'avère être un exercice complexe. L'obtention d'un consensus auprès des partenaires est un enjeu, et de nombreuses contraintes territoriales diminuent le potentiel de développement (territoires fauniques structurés, territoires de conservation et autres droits existants sur le territoire).

Grâce au Plan de mise en valeur du territoire public (PMVTP) 2022-2026 qui prévoit l'actualisation des plans régionaux de développement du territoire public, les efforts pourront être orientés en vue d'atteindre la cible énoncée au PMVTP de 1 000 nouveaux baux sur quatre ans. En effet, l'actualisation de cet outil de planification permettra de mieux intégrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui ont cours aujourd'hui. De nouveaux modèles de développement de la villégiature, une mise à jour des potentiels de développement en concertation avec les parties prenantes et l'ajout d'un soutien financier visent à favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

À court terme, le Ministère poursuit ses efforts auprès des MRC délégataires pour stimuler l'offre de villégiature en vue d'atteindre les objectifs du PMVTP 2022-2026.

ENJEU 2 : LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

OBJECTIF 3.1 : OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL MOBILISANT AUX EMPLOYÉS DU MINISTÈRE

Contexte lié à l'objectif : Devant la rareté de la main-d'œuvre qui suscite des défis en ce qui concerne l'attraction des nouveaux talents et leur maintien en emploi, et en prenant en considération que les départs des employés engendrent une perte d'expertise primordiale pour la réalisation de la mission du Ministère, la mobilisation du personnel constitue un enjeu important. Pour favoriser cette mobilisation du personnel envers la mission et les objectifs stratégiques du Ministère, un climat de travail propice à l'engagement doit exister. À cette fin, un sondage sur le climat de travail permet aux décideurs non seulement de connaître le degré de satisfaction du personnel, mais également de déterminer les mesures à mettre en place pour un milieu de travail mobilisant.

Indicateur 13 : Taux de mobilisation des employés

(Mesure de départ : 76 %, mesure étalon établie en 2020-2021)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	S.O.	S.O.	+1 (%)	+1 (%)
Résultats	S.O.	S.O.	-1 (%) (Non atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

L'assermentation du nouveau Conseil des ministres le 20 octobre 2022 a engendré la création du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et le transfert de personnel, de même que de certaines responsabilités, à d'autres ministères. En conséquence, le suivi du taux de mobilisation a été reporté, ce qui entraîna l'arrêt du suivi de cet indicateur.

OBJECTIF 3.2 : AUGMENTER L'OFFRE DES SERVICES NUMÉRIQUES À LA CLIENTÈLE

Contexte lié à l'objectif : La Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 (Stratégie) comporte deux orientations. D'une part, les MO doivent utiliser le numérique pour adapter leurs relations avec le citoyen dont le quotidien est de plus en plus influencé par l'information transmise, par les données et par les outils numériques. D'autre part, le numérique doit permettre aux MO d'être innovants, efficaces et transparents, notamment par la réduction du coût des services offerts à divers groupes de clientèle et par la diminution des délais pour les obtenir. Le Ministère dispose déjà de plusieurs plateformes informationnelles et transactionnelles, comme la carte interactive du Système d'information géomineière, Géo-Inondations, Infolot, le Registre foncier du Québec en ligne (RFQL), la section « Cartes et information géographique » du site Web ministériel et le Système de gestion des titres miniers, qui répondent à certains besoins. Néanmoins, au regard des orientations de la Stratégie, le Ministère souhaite que les services à la clientèle deviennent intégralement numériques pour en réduire la complexité sur le plan administratif et pour répondre à l'ambition 5 de la Stratégie : « les services publics sont numériques de bout en bout ». Pour ce faire, le Ministère vise l'augmentation de son offre de services numériques pour donner à la clientèle des services plus rapides et intuitifs.

Indicateur 14 : Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 (%)	10 (%)	15 (%)	15 (%)
Résultats	14 (%) (Atteinte)	11 (%) (Atteinte)	36 (%) (Atteinte)	24 (%) (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère s'est doté d'une cible de 15 % d'augmentation des services numériques pour l'exercice 2022-2023. Cette cible correspond à la création de 7 nouveaux services sur la base des 46 services numériques initiaux²⁶. Pour l'année 2022-2023, 11 nouveaux services numériques ont été créés au Ministère :

- 1- Formulaire de déclaration de travaux statutaires en ligne;
- 2- Portail des substances minérales avec les fiches sur les éléments du groupe du platine;
- 3- Portail des substances minérales avec les fiches sur le vanadium;
- 4- Portail des substances minérales avec les fiches sur le niobium;
- 5- Accès à Internet haute vitesse au Québec;
- 6- Site Web transactionnel d'Infolot - Extractions massives;
- 7- Modèle numérique de terrain représentant le relief du Québec sous forme d'ombrage (à partir de LiDAR);
- 8- Service Web de consultation du cadastre du Québec dans *Forêt ouverte*;
- 9- Webinaire de formation – Formulaire de présentation d'une réquisition d'inscription d'un avis d'adresse;
- 10- Capsule d'information – Le Comité de révision du plan cadastral;
- 11- Capsule d'information – Demande de révision cadastrale.

Le Ministère surpasse, encore cette année, la cible qu'il s'était fixée, démontrant ainsi l'importance qu'il accorde à la création des services numériques pour sa clientèle afin de répondre à ses besoins.

Résultats relatifs au plan stratégique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Des ressources forestières et fauniques gérées de manière durable

Orientation 1 : Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
1.1 Stimuler l'innovation dans le secteur forestier	1. Taux de productivité par heure travaillée	60,4 (\$/heure)	50,1 (\$/heure)	25
	2. Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants	1 : 6.0	1 : 5.0	26

26. La mesure a été ajustée au cours de l'exercice 2022-2023 à la suite de la création du ministère des Ressources naturelles et des Forêts en conservant uniquement les services du Ministère dans sa nouvelle composition, depuis le 20 octobre 2022. La mesure de référence a fait l'objet d'un retrait de 10 services numériques.

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
1.2 Accroître les retombées économiques dans les régions du Québec	3. Volume total de bois récolté sur le territoire forestier	30,3 (Mm ³)	26,5 Mm ³ (donnée préliminaire)	27
	4. Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier	6,9 (G\$)	5,9 (G\$)	28
	5. Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique	1,0 (G\$)	Non applicable	29
	6. Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage	4 (%)	Non applicable	30
	7. Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois	300 (%)	275 (%)	30

Orientation 2 : Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
2.1 Bonifier l'apport des forêts pour atténuer les changements climatiques	8. Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec	34 (%)	36 (%)	31
	9. Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec	7 000	11 766	32
2.2 Consolider l'encadrement de la gestion de la faune et des parcs	10. Taux de la réglementation faunique simplifiée	20 (%)	Non applicable	33
	11. Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux	6 sur 8	Non applicable	33

Enjeu 2 : Une acceptabilité sociale renouvelée

Orientation 3 : Miser sur une communication centrée sur les citoyens

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
3.1 Favoriser une meilleure perception des forêts et de la faune	12. Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune	15 (%)	65 (%)	34
	13. Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet <i>Forêt ouverte</i>	100 (%)	840 (%)	35
3.2 Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune	14. Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones	100 (%)	Non applicable	36
	15. Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation	5 (%)	-1,4 (%)	37

Enjeu 3 : Une organisation performante

Orientation 4 : Miser sur l'engagement et la créativité

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
4.1 Implanter des approches novatrices	16. Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience employé	70 (%)	Non applicable	38
	17. Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique	2 services	22 services au total (1 service en 2022-2023)	38

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ENJEU 1 : DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES GÉRÉES DE MANIÈRE DURABLE

Orientation 1 : Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

OBJECTIF 1.1 : STIMULER L'INNOVATION DANS LE SECTEUR FORESTIER

Contexte lié à l'objectif : L'avenir de l'industrie des produits forestiers dépend grandement de la capacité de celle-ci à innover ainsi qu'à mettre au point des produits, des activités et des technologies qui devront satisfaire à de nouveaux besoins du marché. Plus que jamais, le Québec doit miser sur l'innovation ainsi que sur la recherche de solutions d'affaires vertes et responsables dans le but de diversifier ce secteur qui occupe une place importante dans l'économie du Québec et de ses régions. L'innovation, notamment par l'automatisation et la robotisation, est également une solution au manque de main-d'œuvre, un élément récurrent des projets d'investissement présentés dans les dernières années.

Pour appuyer les entreprises dans leurs efforts, le Ministère souhaite accélérer cette transition et propulser cet important secteur d'activité économique en soutenant des projets innovateurs. Par le Programme Innovation Bois²⁷, le Ministère appuie des projets innovants, tout en favorisant la diversification de l'approvisionnement des usines et en encourageant la transformation des bois de qualité inférieure. Ces projets sont issus de tous les secteurs de l'industrie manufacturière des produits forestiers, soit les pâtes, les papiers et les bioproduits, les panneaux, le sciage, la construction en bois et la bioénergie.

Indicateur 1 : Taux de productivité par heure travaillée

(Mesures de départ : 51,3 \$/heure [moyenne calculée pour la période allant de 2012 à 2016]; 49,8 \$/heure [résultat obtenu pour l'exercice 2018-2019])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	52,4 \$/heure	55,6 \$/heure	58,2 \$/heure	60,4 \$/heure
Résultats	49,1 \$/heure ²⁸ (Non atteinte)	53,6 \$/heure ²⁹ (Non atteinte)	49,5 \$/heure ³⁰ (Non atteinte)	50,1 \$/heure (Non atteinte)

27. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/programme-innovation-bois>].

28. Il s'agit de la valeur indiquée dans les rapports annuels de gestion 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 révisée par Statistique Canada.

29. Il s'agit de la valeur indiquée dans les rapports annuels de gestion 2020-2021 et 2021-2022 révisée par Statistique Canada.

30. Il s'agit de la valeur indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 révisée par Statistique Canada.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour le secteur forestier au Québec, la valeur du taux de productivité par heure travaillée est de 50,1 \$/heure pour la période 2022-2023. Ainsi, cette valeur est demeurée relativement stable par rapport à l'exercice précédent.

L'incertitude et les contraintes économiques liées à la pandémie de COVID-19, qui se sont installées au début de 2020, risquent encore de s'étirer au-delà de la période 2022-2023. Néanmoins, la majoration des indices de prix des matériaux de construction en bois et de certains produits issus des papetières demeure favorable à l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur forestier. Toutefois, le rendement global du taux de productivité par heure travaillée dépend des efforts de l'ensemble des acteurs de l'industrie pour s'ajuster à l'égard de l'augmentation des salaires, des coûts de transport et du prix des intrants de production.

Plusieurs autres facteurs contextuels expliquent également cette situation, notamment la probabilité d'une récession, les problèmes de rareté de main-d'œuvre, les risques d'inflation, le litige commercial sur le bois d'œuvre résineux, le déclin de la demande de papier journal et de papier d'impression commercial, la fermeture de papetières, la fluctuation importante des indices de prix, les problèmes de logistique de transport et des répercussions macroéconomiques liées à la pandémie de COVID-19 à l'échelle nord-américaine et mondiale, d'une ampleur inégalée depuis la Seconde Guerre mondiale.

Indicateur 2 : Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants

(Mesure de départ : 1 :5.3 [2018-2019])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 :5.3	1 :5.3	1 :5.3	1 :6.0
Résultats	1 :7.9 (Atteinte)	1 :7.1 (Atteinte)	1 :6.1 (Atteinte)	1 :5.0 (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les subventions accordées à même le Programme Innovation Bois depuis 2019-2020, qui totalisent 131,3 M\$, ont généré des investissements de la part des promoteurs et des partenaires de plus de 788,0 M\$ pour un total de 155 projets acceptés. La méthode de calcul de cet effet de levier est cumulative à partir de 2019-2020. Ce dernier représente la proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants, ce qui contribue ainsi à atteindre des résultats à la hauteur de 1 : 5.0.

La cible pour cet indicateur n'est pas atteinte pour l'exercice 2022-2023 puisque le contexte d'investissement variable au cours des dernières années, couplé à une menace de récession, a probablement eu une incidence sur la décision d'investir à court terme pour certaines entreprises.

L'effet de levier du Programme Innovation Bois demeure toutefois important. Ainsi, depuis son lancement en 2016, le programme a soutenu 266 projets à la hauteur de 189 M\$ engagés pour les années financières s'échelonnant entre 2016 et 2025. Le soutien de ces projets a entraîné des investissements totaux de 1,2 G\$.

Ces sommes permettent de soutenir des projets innovants ou consommant des bois de qualité inférieure, tout en favorisant la diversification des usines de transformation des produits forestiers.

OBJECTIF 1.2 : ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif : Au Québec, le secteur forestier est un pilier économique important en raison de sa contribution significative, qui s'élève à plusieurs milliards de dollars, au produit intérieur brut et à cause de l'emploi de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs. En plus d'être un véritable moteur pour l'économie québécoise, ce secteur d'activité est un vecteur important de développement pour plusieurs régions du Québec. À titre d'exemple, il a été déterminé que l'ensemble du secteur forestier constitue une force économique importante pour 152 municipalités québécoises, puisqu'il y regroupe 10 % et plus de la totalité des emplois³¹.

Dans ce contexte, le Ministère continuera d'agir pour que les industries de ce secteur progressent, tout en demeurant compétitives et créatrices de richesse au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Indicateur 3 : Volume total de bois récolté sur le territoire forestier

(Mesure de départ : 28,3 Mm³ [récolte moyenne annuelle de la période allant de 2013 à 2018 en forêt publique et de l'année 2018 en forêt privée])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	28,5 Mm ³	29,0 Mm ³	29,5 Mm ³	30,3 Mm ³
Résultats	27,4 Mm ³ (Non atteinte)	27,5 Mm ³ (Non atteinte)	29,0 Mm ³ ³² (Non atteinte)	26,5 Mm ³ ³³ (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour l'exercice 2022-2023, le volume total récolté en forêt publique³⁴ est de 20,5 Mm³ (résultat préliminaire) pour un total de 26,5 Mm³ en incluant la forêt privée.

31. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, [En ligne], [<https://diffusion.mern.gouv.qc.ca/Public/Biblio/Mono/2019/06/1234155.pdf>].
32. Pour l'exercice 2021-2022, les volumes provisoires inscrits dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 étaient de 20,9 Mm³ pour la forêt publique pour un total de 27,6 Mm³ en incluant la forêt privée. Une mise à jour de ces volumes a été réalisée dans le cadre du présent rapport et le volume final récolté en forêt publique pour l'exercice 2021-2022 est de 22,3 Mm³, portant le total à 29,0 Mm³ en incluant la forêt privée.
33. Cette information est une donnée préliminaire puisque les volumes finaux récoltés en 2022-2023 seront connus à l'automne 2023.
34. Le résultat tient compte de tous les volumes récoltés autant dans les unités d'aménagement que sur les territoires forestiers résiduels dont la gestion est déléguée. Cela inclut les volumes récoltés dans le cadre des garanties d'approvisionnement, les volumes de bois vendus de façon ponctuelle en cours d'année (volumes de gré à gré), y compris les volumes non récoltés de la période quinquennale précédente, les volumes récoltés dans le cadre des permis de récolte aux fins d'approvisionnement une usine de transformation du bois, les volumes récoltés sur le marché libre des bois ainsi que les volumes provenant des ententes de délégation de gestion, des conventions de gestion territoriale, des forêts de proximité, des forêts d'enseignement et de recherche et des terres de catégorie 1b. Les volumes comptabilisés comme étant récoltés sont une estimation puisque les volumes récoltés sur les territoires forestiers résiduels déclarés par les délégataires ne sont pas majorés dans le Portail de mesurage et facturation du Ministère (estimation de 30 %). Par ailleurs, le volume de matière ligneuse non utilisée et abandonnée sur les parterres de récolte n'est pas comptabilisé dans l'indicateur.

Entre mai 2020 et juin 2022, les conditions du marché ont été très favorables. Des records historiques ont été atteints en mai et juin 2021 avec des prix dépassant 1 800 \$ le mille pieds mesure de planche (Mpmp). Les conditions de marché se sont toutefois détériorées en 2022 passant de 1 450 \$/Mpmp en mars 2022 à environ 500 \$/Mpmp en mars 2023. Les variations importantes des conditions de marché expliquent grandement les variations des volumes récoltés tant en forêt publique qu'en forêt privée.

Plusieurs moyens sont déjà mis en place, notamment le Programme d'investissement en aménagement forestier, le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides³⁵ et le Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages³⁶ qui ont permis de poursuivre les efforts de récolte.

Pour sa part, le volume récolté en 2022 pour la forêt privée est de 6,0 Mm³, soit une diminution 0,7 Mm³ par rapport à 2021. Les conditions de marché défavorables sont notamment à la source de cette diminution. Le Ministère continue également d'offrir une aide financière et technique aux producteurs forestiers pour les activités d'aménagement forestier durable dans les forêts privées dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées³⁷, doté d'un budget annuel de 28,9 M\$ en 2022-2023. Des budgets supplémentaires de 24,2 M\$ ont aussi été investis en forêt privée pour un total de 53,1 M\$ en 2022-2023 dont le financement provient en partie du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

Indicateur 4 : Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier

(Mesures de départ : 6,1 G\$ [moyenne allant de 2012 à 2016]; 6,3 G\$ [2018-2019])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	6,6 G\$	6,7 G\$	6,7 G\$	6,9 G\$
Résultats	5,9 G\$ ³⁸ (Non atteinte)	5,7 G\$ ³⁹ (Non atteinte)	5,9 G\$ ⁴⁰ (Non atteinte)	5,9 G\$ (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La valeur du produit intérieur brut (PIB) du secteur forestier québécois s'établit à 5,9 G\$ pour l'exercice 2022-2023, soit un résultat stable par rapport à l'exercice 2021-2022. Le secteur forestier représente 1,5 % du PIB total de l'industrie au Québec, une baisse de un point de pourcentage par rapport à la moyenne de 1,6 % observée entre 2019 et 2021 et de deux points de pourcentage par rapport à la moyenne de 1,7 % affichée entre 2017 et 2018.

35. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides*, [En ligne], [https://bmmg.gouv.qc.ca/media/70175/programme_ecoulement_fpr_2022_2023.pdf].

36. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/ponts-et-chemins-en-milieu-forestier/>].

37. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/proprietaires-forets-privées/aide-financiere/programme-mise-en-valeur>].

38. Il s'agit de la valeur indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 révisée par Statistique Canada.

39. Il s'agit de la valeur indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 révisée par Statistique Canada.

40. Il s'agit de la valeur indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 révisée par Statistique Canada.

Le niveau élevé des indices de prix des matériaux de construction en bois, mais aussi de certains produits issus des papetières, s'est avéré favorable à l'accroissement des revenus du secteur forestier du Québec en 2022. Toutefois, le coût des intrants de production augmente aussi, affectant négativement la valeur ajoutée totale du secteur forestier, représentée par son PIB.

Rappelons également que le secteur forestier du Québec peine encore à se relever de la récession survenue en 2020. Malgré sa résilience, ce secteur d'activité doit composer avec la fermeture définitive ou indéterminée de papetières, et le déclin de la demande mondiale de papier journal et de papier d'impression commercial ne laisse pas entrevoir une amélioration de la situation.

La croissance économique de ce secteur d'activité a aussi été contrainte par plusieurs facteurs contextuels, notamment la fin de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux, l'accélération du déclin de la demande mondiale de papier journal et de papier d'impression commercial, la fluctuation des indices de prix des matériaux de construction en bois et des produits issus des papetières, la pandémie de COVID-19, les problèmes de logistique de transport, la désuétude des équipements, la rareté de main-d'œuvre et les pressions inflationnistes.

Toutefois, plusieurs perspectives s'ouvrent pour les matériaux de construction en bois sur les chantiers résidentiels et non résidentiels, pour les bioproduits, y compris la bioénergie, pour les cartons et pâtes commerciales ou pour tout autre dérivé de la fibre de bois. La place que prendront les produits forestiers en provenance du Québec sur ces nouveaux marchés dépendra beaucoup de la capacité des usines à répondre à la demande dans un environnement d'affaires en constante mutation.

Indicateur 5 : Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique

(**Mesure de départ :** 946,2 M\$⁴¹ provenant des activités de chasse, de pêche et de piégeage en 2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Amorce des travaux	Poursuite des travaux	Établissement de la valeur des activités d'observation de la faune en liberté	1,0 G\$
Résultats	Travaux amorcés (Atteinte)	Travaux poursuivis (Atteinte)	Valeur établie des activités d'observation de la faune en liberté (Atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cet indicateur sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées à la faune relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

41. La mesure de départ a évolué de 945,0 M\$ à 946,2 M\$ à la suite d'une réévaluation de la valeur des biens et services générée en 2018 au PIB par le secteur faunique. Cette information diffère donc de celle présentée dans le Plan stratégique 2019-2023 – Édition révisée – Janvier 2021.

Indicateur 6 : Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 %	2 %	3 %	4 %
Résultats	-7,0 % (Non atteinte)	-14,8 % (Non atteinte)	4,6 % (Atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cet indicateur sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées à la faune relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

Indicateur 7 : Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	200 %	200 %	300 % (au 31 décembre 2021)	300 %
Résultats	253 % (Atteinte)	314 % (Atteinte)	330 % (au 31 décembre 2021) (Atteinte)	275 % (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Cet indicateur vise à fournir une réserve de secteurs d'intervention prescrits et harmonisés équivalant à trois années de récolte des besoins annuels des détenteurs de droits en volume. Cet engagement d'atteindre la cible de 300 % des besoins en volume de bois s'inscrit dans le mandat de la révision ciblée du régime forestier⁴² et il permet ainsi de favoriser la compétitivité des entreprises de ce secteur d'activité.

Pour l'exercice 2022-2023, la réserve de secteurs prescrits et harmonisés⁴³, à l'échelle provinciale, est de 275 %, bien que la réserve de secteurs prescrits représente 360 %. L'opération demeure complexe pour certaines régions, puisque six d'entre elles n'atteignent pas la cible escomptée. Les enjeux principaux sont liés aux processus d'harmonisation menés aux fins de concilier les activités d'aménagement forestier avec les valeurs, les

42. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Révision ciblée du régime forestier – Pour favoriser la compétitivité des entreprises du secteur forestier*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/gestion/PL_mesures_detaillees_revision_regime_forestier_MRNF.pdf].

43. Un secteur prescrit a fait l'objet d'une prescription sylvicole par le Ministère, alors qu'un secteur harmonisé est convenu avec les tiers et les communautés autochtones.

intérêts et les besoins de la population. Les efforts du Ministère se poursuivent pour atteindre la cible de 300 % pour l'ensemble des régions du Québec.

Orientation 2 : Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement

OBJECTIF 2.1 : BONIFIER L'APPORT DES FORÊTS POUR ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Contexte lié à l'objectif : Les arbres en croissance captent du carbone atmosphérique et stockent ce carbone en forêt; les produits forestiers peuvent également stocker le carbone en fonction du type de produit transformé. Lorsque des actions ayant pour but de retirer davantage de carbone de l'atmosphère par les forêts et les produits forestiers sont mises en œuvre, cela contribue à atténuer les effets des changements climatiques. L'augmentation de la productivité de la forêt et le stockage du carbone dans les produits du bois ne constituent qu'une partie du potentiel d'atténuation des changements climatiques. Lorsque le bois est utilisé comme substitut à d'autres matériaux dont la production requiert de grandes quantités d'énergie ou qui ont été fabriqués à partir de ressources non renouvelables, les émissions découlant de la fabrication de ceux-ci sont évitées. Dans ce contexte, le Ministère entend encourager l'utilisation des produits forestiers.

Outre l'atténuation, le Ministère doit agir en matière d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. En effet, les changements climatiques modifient déjà les écosystèmes forestiers du Québec. Entre autres choses, ils ont des effets sur la croissance des arbres ainsi que sur l'intensité et la fréquence des perturbations naturelles. Le Ministère élabore actuellement une stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques, et ce, pour mieux tenir compte de ces enjeux dans les processus de planification forestière.

Indicateur 8 : Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec

(Mesure de départ : 28 % [2016])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	30 %	32 %	32 %	34 %
Résultats	31 % (Atteinte)	34 % (Atteinte)	34 % (Atteinte)	36 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Des actions concrètes sont mises en œuvre par le gouvernement depuis plusieurs années pour contribuer à l'utilisation du bois dans la construction. En 2022-2023, le Ministère a poursuivi ses efforts pour favoriser la construction en bois par la réalisation des 12 actions suivantes :

- 1- la poursuite de l'initiative « Apprenons sur les bancs d'école » en vue d'améliorer la formation des futurs professionnels et technologues de la construction de bâtiments quant à l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle;
- 2- la poursuite de l'appui au Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) pour la continuité du soutien technique et de la diffusion du savoir-faire, et ce, en vue :
 - a- de la conception et de la diffusion d'outils et de formations continues sur la construction en bois,
 - b- de la réalisation d'études techniques et de marché en construction bois,

- c- du maintien du Réseau Cecobois,
 - d- de la réalisation de projets spécifiques liés à la Politique d'intégration du bois dans la construction;
- 3- la poursuite du financement des travaux de la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois;
 - 4- la poursuite, par le Bureau de promotion des produits du bois, de la mesure de réalisation de déclarations environnementales de produits de type spécifique destinée aux entreprises québécoises de l'industrie des produits du bois;
 - 5- l'organisation d'une rencontre du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois;
 - 6- la démarche d'accompagnement des MO pour la réalisation d'évaluations comparatives des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux matériaux de structure. Le protocole de réalisation d'évaluations comparatives des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure des bâtiments et ouvrages de génie civil avec Gestimat a aussi été achevé dans le cadre du projet de Cecobois « Réaliser des évaluations comparatives des émissions de gaz à effet de serre »;
 - 7- le déploiement du projet de FPInnovations pour contribuer à l'intégration du bois dans la réglementation québécoise sur la construction;
 - 8- la participation des membres du Comité consultatif sur la construction bois aux feux de démonstration financés notamment par le Ministère qui se sont déroulés à Ottawa les 22 et 23 juin 2022 pour appuyer l'évolution de la réglementation en construction bois;
 - 9- le lancement de l'appel de projets pour le financement de projets de recherche et développement en construction bois le 6 juin 2022 et qui s'est terminé le 31 août 2022;
 - 10- la poursuite du Programme d'innovation en construction bois⁴⁴;
 - 11- l'achèvement du projet visant à développer des connaissances sur la construction en bois favorisant un usage accru de produits de longue durée pour l'élaboration de fiches avec la Régie du bâtiment du Québec destinées à la construction d'écoles;
 - 12- la poursuite du déploiement d'une stratégie pour développer une industrie québécoise de la construction préfabriquée performante à l'exportation, par l'initiative « Vision 2030 ».

Indicateur 9 : Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0	15 000	15 000	7 000
Résultats	0 (Atteinte)	9 682 (Non atteinte)	17 430 (Atteinte)	11 766 (Atteinte)

44. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Programme d'innovation en construction bois*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/aide-financiere/programme-innovation-construction-bois>].

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En vue d'atténuer les effets des changements climatiques par une plus grande séquestration de carbone par les forêts, cet indicateur présente l'exécution des travaux sylvicoles effectués en plus de ceux planifiés dans les forêts du domaine de l'État et en forêt privée.

Selon les différents programmes de financement, en 2022-2023, un total d'environ 11 766 hectares ont été reboisés (10 630 hectares en forêt publique et 1 136 hectares en forêt privée).

Conformément aux attentes relatives au Fonds du Leadership pour une économie à faibles émissions en carbone, environ 1 136 hectares ont été reboisés cette année en forêt privée. Comme l'entente de financement a été prolongée de deux ans, soit jusqu'en 2023-2024, d'autres superficies seront reboisées d'ici la fin de l'entente.

En vertu du Plan de mise en œuvre 2021-2026 du Plan pour une économie verte 2030 (PMO-PEV 2030), environ 10 630 hectares ont été reboisés cette année en forêt publique.

OBJECTIF 2.2 : CONSOLIDER L'ENCADREMENT DE LA GESTION DE LA FAUNE ET DES PARCS

Contexte lié à l'objectif : En ce qui a trait à la poursuite des engagements visant à consolider l'encadrement de la gestion de la faune et des parcs, ceux-ci seront assurés par le MELCCFP puisque les responsabilités liées à la faune et aux parcs relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

Indicateur 10 : Taux de la réglementation faunique simplifiée

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	5 %	7 %	15 %	20 %
Résultats	1,5 % (Non atteinte)	17,7 % (Atteinte)	17,7 % (Atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cet indicateur sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées à la faune relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

Indicateur 11 : Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 sur 8	2 sur 8	4 sur 8	6 sur 8
Résultats	1 sur 8 (Atteinte)	2 sur 8 (Atteinte)	4 sur 8 (Atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cet indicateur sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées aux parcs relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

ENJEU 2 : UNE ACCEPTABILITÉ SOCIALE RENOUVELÉE

Orientation 3 : Miser sur une communication centrée sur les citoyens

OBJECTIF 3.1 : FAVORISER UNE MEILLEURE PERCEPTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère considère comme essentiel de favoriser la consultation auprès des citoyens pour connaître leurs valeurs, leurs connaissances, leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard de la gestion des forêts. Une communication plus efficace axée sur les questions importantes que se posent les citoyens vise à contribuer à mieux faire connaître les actions accomplies par le Ministère et à en favoriser la compréhension. L'augmentation des efforts de sensibilisation que le Ministère a déployés pourra également agir sur les risques perçus, soit l'un des facteurs influençant l'acceptabilité sociale, ainsi que contribuer à renforcer le lien entre le Ministère et les citoyens.

La transparence et la diffusion de l'information sont des éléments clés qui favorisent l'acceptabilité sociale. Le gouvernement s'est donné les objectifs suivants : améliorer l'accès aux données ouvertes d'intérêt public, accorder aux citoyens la possibilité d'interagir avec les organisations et mettre en valeur le potentiel des données ouvertes. La Politique de diffusion de données dont s'est doté le Ministère s'inscrit donc directement dans les orientations qui découlent de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023⁴⁵. À ce jour, le Ministère offre le plus grand nombre de jeux de données ouvertes dans le site de Données Québec⁴⁶. D'ailleurs, il continue d'améliorer sa contribution à l'offre de ce type de données pour appuyer cette importante orientation technologique gouvernementale.

Indicateur 12 : Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Réalisation d'un sondage	Réalisation d'un sondage	Déploiement des initiatives	15 %
Résultats	Réalisation d'un sondage en cours (Non atteinte)	Sondage réalisé (Atteinte)	Initiatives déployées (Atteinte)	65 % ⁴⁷ (Atteinte)

45. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

46. DONNÉES QUÉBEC, *Portail de recherche*, [En ligne], [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/group/environnement-ressources-naturelles-energie?organization=mrn>].

47. Tel que formulé dans le Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, cet indicateur prévoyait un résultat combiné à l'égard des secteurs forestier et faunique. Ainsi, ce résultat est également présenté dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs puisque les responsabilités liées à la faune relèvent désormais de celui-ci.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Ministère a mesuré, par l'entremise d'une firme, le pourcentage de la population ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune après avoir visionné des capsules vidéo de sensibilisation^{48,49}, diffusées à partir de 2021. Ainsi, parmi les répondants qui avaient remarqué l'une ou l'autre des capsules vidéo avant le sondage, 65 % ont affirmé que celles-ci ont eu un effet positif (beaucoup ou assez) sur l'amélioration de leurs connaissances de l'utilisation de la forêt ou de la faune.

Indicateur 13 : Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet *Forêt ouverte*

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	25 %	50 %	75 %	100 %
Résultats	29 % (Atteinte)	263 % (Atteinte)	654 % (Atteinte)	840 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La carte interactive *Forêt ouverte*⁵⁰ permet de visualiser, d'interroger et de télécharger des données écoforestières sans devoir recourir à un logiciel de géomatique spécialisé. Pour l'exercice 2022-2023, il y a eu 432 245 visiteurs uniques sur *Forêt ouverte*.

L'objectif à atteindre au cours de cette période était de 92 000 visiteurs uniques, soit un pourcentage d'augmentation de 100 % par rapport à l'année de référence de 2018 (46 000 visiteurs uniques). Le pourcentage d'augmentation atteint pour l'exercice 2022-2023 est de 840 %, soit un résultat 4,7 fois plus élevé que la cible attendue.

Le nombre de visiteurs uniques qui ont consulté *Forêt ouverte* en 2022-2023 démontre que les efforts constamment réalisés depuis 2019 en promotion et en formation auprès de la clientèle cible donnent d'excellents résultats. Les nombreuses présentations et conférences, les publications dans les médias sociaux, le support didactique et le bouche-à-oreille entre les différents utilisateurs ont assurément contribué à l'atteinte des résultats très élevés. Ceux-ci s'expliquent aussi par la nature des produits diffusés, notamment l'ajout de la visualisation du cadastre du Québec et la bonification des données du LiDAR et des produits hydrographiques issus de cette technologie.

48. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Le Québec est riche de sa nature*, [En ligne], [<https://www.youtube.com/watch?v=9ssythGH4QY>; <https://www.youtube.com/watch?v=enVtjihANbs>].

49. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Une forêt de possibilités – Pratiques forestières*, [Campagne télé], [<https://www.facebook.com/watch/?v=753518845596507>].

50. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Forêt ouverte*, [En ligne], [<https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/>].

OBJECTIF 3.2 : FAIRE ÉVOLUER LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA GESTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère s'est donné de nombreux moyens pour favoriser la participation de la population à la gestion et à la mise en valeur des ressources forestières. Différents mécanismes de participation mis en place par le Ministère sont essentiels pour que ses décisions reflètent davantage les valeurs véhiculées ainsi que les préoccupations et les besoins des citoyens et des parties prenantes. En effet, plusieurs plateformes, comme la Table des partenaires de la forêt et les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, facilitent la représentativité des citoyens et des différents groupes. À titre d'exemple, le Ministère effectue des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré ainsi que sur les grandes orientations forestières. Celles-ci sont encadrées par la Politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier⁵¹. Elle présente notamment les principes reflétant les particularités des consultations propres à l'aménagement et à la gestion du milieu forestier ainsi que les modalités des différents types de consultations.

En vue de favoriser l'établissement et le maintien de relations fondées sur la collaboration, la confiance et le respect mutuels, le Ministère voit, notamment, à négocier et à conclure des ententes relatives à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts. Dans l'accomplissement de ses activités, il veille également à procéder à des consultations distinctes. Les modalités de consultation sont propres à celles-ci, et ces modalités peuvent être adaptées pour tenir compte des spécificités de chacune d'elles.

Par ailleurs, pour favoriser l'acceptabilité sociale de ses interventions, le Ministère bonifie continuellement ses processus de participation et encourage une participation accrue, complète et éclairée. Dans un objectif d'amélioration continue, il entend faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts. Le but consiste à favoriser l'acceptabilité sociale à l'égard de la gestion de cette ressource auprès de la population de même qu'à assurer la prise en considération des droits et intérêts des nations et des communautés autochtones.

Indicateur 14 : Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	15 %	25 %	65 %	100 %
Résultats	15 % (Atteinte)	25 % (Atteinte)	65 % (Atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones visait à recenser et à regrouper l'ensemble des moyens disponibles en lien avec les responsabilités relatives aux

51. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO_consultation.pdf].

forêts, à la faune et aux parcs pour établir de meilleures relations avec les communautés autochtones et pour favoriser le développement de ces dernières. Étant donné le transfert de la responsabilité de la faune et des parcs au MELCCFP, les moyens répertoriés à la suite des consultations conduites à l'égard des responsabilités liées aux forêts ne représentent pas suffisamment d'informations pour justifier l'adoption de cette politique.

Indicateur 15 : Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Détermination du degré de satisfaction	Détermination du degré de satisfaction	2 %	5 %
Résultats	Détermination en cours du degré de satisfaction (Non atteinte)	Degré de satisfaction déterminé (Atteinte)	-1,7 % (Non atteinte)	-1,4 % (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Lors de l'exercice 2020-2021, un sondage a été conçu afin de déterminer le degré de satisfaction relativement aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et aux tables régionales de la faune (TRF). La moyenne obtenue du degré de satisfaction générale des répondants à l'égard de leur participation au processus participatif était de 69,4 %. La cible, pour l'exercice 2022-2023, était d'augmenter cette moyenne de 5 %, pour atteindre un taux de 74,4 % de satisfaction. À cette fin, des pistes d'amélioration ont été mises en œuvre au cours de la dernière année, notamment la création du Bureau de coordination des TLGIRT⁵² (BCTLGIRT). Toutefois, la mise en place du BCTLGIRT étant très récente, ses bénéfices ne peuvent pas se traduire dans les résultats du présent sondage.

Le contexte de la création du ministère des Ressources naturelles et des Forêts fait en sorte que les résultats pour l'année 2022-2023 ne représentent que les TLGIRT puisque le sondage destiné aux TRF relève désormais du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ainsi, en considérant seulement les TLGIRT, le degré de satisfaction générale initial était de 66,5 % en 2020-2021, alors qu'il s'est établi à 67,7 % en 2022-2023, soit une augmentation de 1,2 %. Toutefois, lorsque ce degré de satisfaction est comparé au taux initial de la cible en 2020-2021 qui incluait les TRF (69,4 %), une légère diminution de 1,4 % est observée. Le taux de participation étant très faible, les résultats doivent être interprétés avec prudence⁵³.

52. La création du Bureau de coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire a fait l'objet d'un fait saillant à la page 5.

53. Les résultats de ce sondage sont établis en fonction d'une marge d'erreur de +/-7 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %.

ENJEU 3 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE

Orientation 3 : Miser sur l'engagement et la créativité

OBJECTIF 4.1 : IMPLANTER DES APPROCHES NOVATRICES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère entend mettre sur pied de nouvelles approches ayant pour but de renforcer la mobilisation des employés et la participation des citoyens quant à l'évolution de ses services. En mettant en œuvre des projets novateurs, le Ministère croit que ceux-ci deviendront des leviers puissants d'efficacité en vue de se démarquer en tant qu'employeur et de renforcer sa capacité à offrir des services à la population et à remplir sa mission. La capacité du Ministère à innover servira d'assise pour construire l'avenir des forêts en collaboration avec des employés mobilisés et fiers de servir l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise.

Indicateur 16 : Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience employé

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Développement de l'approche	Mise en œuvre de l'approche	Mise en œuvre de l'approche	70 %
Résultats	Approche développée (Atteinte)	Mise en œuvre débutée (Atteinte)	Mise en œuvre débutée (Atteinte)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

L'assermentation du nouveau Conseil des ministres formé le 20 octobre 2022 a engendré la création du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et le transfert de personnel, de même que de certaines responsabilités, à d'autres ministères. En conséquence, le suivi du taux de satisfaction à l'égard de l'expérience employé a été reporté, ce qui entraîna l'arrêt du suivi de cet indicateur pour l'exercice 2022-2023.

Indicateur 17 : Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique

(Mesure de départ : s.o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 service	-	-	2 services
Résultats	1 service (Atteinte)	5 services au total (4 services en 2020-2021) (Atteinte)	21 services au total (16 services en 2021-2022) (Atteinte)	22 services au total (1 service en 2022-2023) (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dès le moment de la publication de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023⁵⁴, le Ministère s'est assuré de la mise en place graduelle de ses exigences, notamment par l'augmentation de l'offre de nouveaux services numériques. Au cours des quatre derniers exercices, le Ministère a produit 22 nouveaux services numériques, surpassant sa cible cumulative de 2 services. Le résultat spécifique à l'égard du service concerne les responsabilités liées à la faune et aux parcs et est présenté dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services à la clientèle : 31 octobre 2021⁵⁵

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Avis de désignation pour l'obtention d'un claim	60 jours dans 80 % des cas	98,1 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 5 jours)	99,6 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 3,17 jours)
Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	55 jours dans 80 % des cas	64,3 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 47 jours)	14,3 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 112 jours)
Demande de révision cadastrale	120 jours dans 80 % des cas	79,1 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 80,6 jours)	60,2 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 107,2 jours)
Assignment d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation relative aux hydrocarbures	10 jours	100 % des demandes d'autorisation relative aux hydrocarbures assignées à un employé dans un délai de 10 jours (délai moyen de 0,4 jour)	Non applicable

54. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

55. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, *Déclaration de services à la clientèle 2021-2023*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/Declaration_services_clientele.pdf].

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Transmission d'un accusé de réception pour toute demande relative aux programmes Transportez vert, Roulez vert, Rénoclimat, Chauffez vert, Novoclimat, Éconologis, ÉcoPerformance, Bioénergies et Technoclimat	10 jours	100 % des accusés de réception transmis dans un délai de 10 jours (délai moyen de 0,42 jour)	Non applicable
Prendre votre appel téléphonique	En moins de 2 minutes	82,3 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 1 min 18 s)	89,0 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 46 s)
Répondre à votre courriel	En 2 jours ouvrables	98,1 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins (délai moyen de 0,4 jour)	98,5 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2022 (délai moyen de 0,38 jour) ⁵⁶

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Un sondage s'est tenu du 24 octobre au 21 décembre 2022 auprès des citoyens et des professionnels ayant communiqué avec un centre de relation avec la clientèle par téléphone et courriel. Ce sondage s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'expérience et des services offerts à la clientèle. En effet, conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Déclaration de services à la clientèle, il est prioritaire de vérifier que la qualité des services offerts répond aux attentes de la clientèle. Le Ministère démontre avoir respecté ces engagements en obtenant un taux de satisfaction global de 98 %.

56. Depuis le 1^{er} octobre 2022, l'outil de reddition de comptes pour le traitement des courriels est non accessible en raison des modifications apportées pour l'authentification des accès de cet outil.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Pour la gestion des titres miniers

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Avis de désignation pour l'obtention d'un claim	60 jours dans 80 % des cas	98,1 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 5 jours)	99,6 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 3,17 jours)
Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	55 jours dans 80 % des cas	64,3 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 47 jours)	14,3 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 112 jours)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au cours de l'exercice 2022-2023, 121 335 avis de désignation sur carte pour l'obtention de claims ont été traités, soit une hausse de 191,3 % par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Malgré l'augmentation des dossiers à traiter, 99,6 % de ces avis de désignation, soit 120 881, ont été traités dans un délai inférieur ou égal à 60 jours ouvrables. Le délai de traitement moyen était de 3,17 jours ouvrables, soit 1,83 jour de moins que la moyenne de l'exercice précédent.

Par ailleurs, 14 baux exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface (BEX) ont été délivrés par le Ministère, dont 2 qui ont été traités dans un délai inférieur à 55 jours ouvrables, soit 14,3 %. Le délai moyen de traitement est de 112 jours ouvrables, soit 65 jours de plus que la moyenne de l'année précédente. Les délais de traitement plus longs qu'à l'habitude s'expliquent par une hausse importante des demandes de BEX, occasionnant une surcharge de travail. La reprise des travaux d'infrastructure non réalisés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et par les municipalités du Québec durant la période de la pandémie de COVID-19 est à l'origine de la forte demande de nouveaux BEX depuis deux ans.

Pour les demandes relatives au cadastre

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023
Demande de révision cadastrale	120 jours dans 80 % des cas	79,1 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 80,6 jours)	60,2 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 107,2 jours)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère n'a pu respecter son engagement avec une hausse de près de 27 jours du délai moyen de traitement par rapport au résultat du dernier exercice. Bien que ce résultat demeure sous la cible fixée de 120 jours, cette hausse du délai s'explique par l'effet combiné de la baisse d'intérêt des arpenteurs-géomètres pour les contrats de corrections, de la difficulté de ces derniers à respecter leurs délais contractuels, du départ de ressources stratégiques et des délais importants concernant la dotation de postes.

Pour les demandes relatives aux programmes en innovation et en transition énergétiques

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Assignation d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation relative aux hydrocarbures	10 jours	100 % des demandes d'autorisation relative aux hydrocarbures assignées à un employé dans un délai de 10 jours (délai moyen de 0,4 jour)	Non applicable
Transmission d'un accusé de réception pour toute demande relative aux programmes Transportez vert, Roulez vert, Rénoclimat, Chauffez vert, Novoclimat, Éconologis, ÉcoPerformance, Bioénergies et Technoclimat	10 jours	100 % des accusés de réception transmis dans un délai de 10 jours (délai moyen de 0,42 jour)	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats de cet engagement sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées à la transition énergétique relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

Pour les délais de réponse aux demandes d'information

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Prendre votre appel téléphonique	En moins de 2 minutes	82,3 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 1 min 18 s)	89,0 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 46 s)
Répondre à votre courriel	En 2 jours ouvrables	98,1 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins (délai moyen de 0,4 jour)	98,5 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2022 (délai moyen de 0,38 jour) ⁵⁷

57. Depuis le 1^{er} octobre 2022, l'outil de reddition de comptes pour le traitement des courriels est non accessible en raison des modifications apportées pour l'authentification des accès de cet outil.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats du 1^{er} avril au 6 mai 2022 sont ceux des renseignements généraux et des services spécialisés, alors que, depuis le 9 mai 2022, ces deux services sont offerts par la même unité administrative. Ce changement a permis d'accroître la performance organisationnelle et d'améliorer la qualité des services en permettant l'optimisation et l'harmonisation des façons de faire. Le résultat se reflète dans la hausse du pourcentage des demandes qui ont obtenu une réponse dans le délai prévu et la réduction du délai moyen de réponse aux demandes d'information.

Suivi des plaintes en 2022-2023

Plaintes	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ⁵⁸
1 ^{re} instance et plainte verbale ⁵⁹	17	10,5
2 ^e instance	3	17
Total	20	-

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a reçu 17 plaintes pour un traitement en première instance, relativement aux produits et services. Quant au Bureau de la gestion des plaintes (BGP), il a reçu trois plaintes pour un traitement en deuxième instance. Le Ministère a donc reçu 20 plaintes pour l'exercice 2022-2023.

Le délai moyen de traitement s'est établi à 10,5 jours ouvrables pour les plaintes écrites et verbales reçues pour un traitement en première instance et à 17 jours ouvrables pour les plaintes écrites reçues pour un traitement en deuxième instance. Des trois plaintes reçues pour un traitement en deuxième instance par le BGP, aucune ne s'est avérée fondée au sens de la Politique ministérielle de la gestion des plaintes⁶⁰.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens⁶¹

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens : 25 mars 2022

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Répondre à votre courriel à services.clientele@mffp.gouv.qc.ca dans un délai maximal de 3 jours ouvrables	Pour 90 % des courriels reçus	s.o.	Non applicable

58. Le délai de traitement est calculé en jours ouvrables.

59. Les plaintes impliquant une révision cadastrale n'ont pas été incluses dans le calcul du délai de traitement moyen.

60. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Politique ministérielle de la gestion des plaintes*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO-plainte-MERN.pdf>].

61. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/DE-services-citoyen-MFFP.pdf>].

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes	Pour 80 % des appels reçus	s.o.	Non applicable
Assurer le traitement de votre plainte dans un délai maximal de 15 jours ouvrables	Pour 80 % des plaintes traitées	s.o.	87,5 % des cas traités dans un délai de 15 jours ouvrables (délai moyen de 12,6 jours)
Répondre à votre demande dans un délai maximal de 3 jours ouvrables	Pour 80 % des demandes	s.o.	90 % des cas répondus dans un délai de 3 jours (délai moyen de 2 jours)
Prendre en charge votre dossier dans un délai maximal de 2 jours ouvrables	Pour 80 % des demandes	s.o.	Aucune demande reçue
Satisfaire vos attentes à l'égard du service de vente en ligne de permis	Obtenir un résultat de 75 % de satisfaction auprès des citoyens et citoyennes ayant répondu au sondage	s.o.	Non applicable
Assurer, 24 heures sur 24, un suivi des appels reçus à SOS Braconnage pour le signalement d'actes illégaux	Pour 100 % des appels reçus pour le cas visé	s.o.	Non applicable

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Questions du sondage	Résultats ⁶² (en %)	
	2021-2022	2022-2023
La réponse reçue était en lien avec ma question.	84,5	92,1
Ma démarche a été facile.	83,9	92,8
J'ai reçu une réponse rapidement.	86,8	95,2
La qualité du français était excellente.	92,0	98,2
J'ai été traité respectueusement.	90,4	96,5
Les renseignements reçus étaient clairs.	84,5	92,8
Les services, formulaires et boutiques Web étaient faciles d'utilisation.	80,7	93,3

62. Ce résultat inclut des données relatives aux secteurs de la Faune et des Parcs, dont la responsabilité relève désormais du MELCCFP. Il importe de noter qu'il s'agit de résultats partiels. Les données sont accessibles que pour la période du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023.

Questions du sondage	Résultats ⁶² (en %)	
	2021-2022	2022-2023
Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont traités de manière confidentielle.	93,1	96,3
Lors de votre démarche, avez-vous obtenu ce que vous recherchez?	79,8	91,9
Taux global de satisfaction	86,1	94,4

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les aspects qui ont obtenu les résultats de satisfaction les plus élevés sont la qualité du français (98,2 %), le respect (96,5 %), la confidentialité des renseignements personnels (96,3 %). De façon générale, le taux global de satisfaction a atteint 94,4 %, soit une hausse de 8,3 % en comparaison avec les résultats de 2021-2022. Une amélioration dans toutes les catégories doit être notée par rapport à l'exercice précédent et démontre que le service offert par les préposés aux renseignements répond aux attentes de la majorité des citoyens.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Renseignements généraux et plaintes

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Répondre à votre courriel à services.clientele@mffp.gouv.qc.ca dans un délai maximal de 3 jours ouvrables	Pour 90 % des courriels reçus	s.o.	Non applicable
Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes	Pour 80 % des appels reçus	s.o.	Non applicable
Assurer le traitement de votre plainte dans un délai maximal de 15 jours ouvrables	Pour 80 % des plaintes traitées	s.o.	87,5 % des cas traités dans un délai de 15 jours ouvrables (délai moyen de 12,6 jours)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats des engagements « Répondre à votre courriel à services.clientele@mffp.gouv.qc.ca dans un délai maximal de 3 jours ouvrables » et « Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes » sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées à cette prestation de services sont assurés par ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

Soucieux de l'amélioration constante des services offerts à la population, le Ministère est sensible et attentif aux communications que les citoyens formulent à son intention par l'engagement « Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins ». Pour l'exercice 2022-2023, le Bureau de la gestion des

plaintes du Ministère a respecté cet engagement à la hauteur de 87,5 % avec un délai moyen de 12,6 jours pour l'ensemble des plaintes traitées.

Demandes de renseignements concernant la forêt

Engagement	Cible prévues par la DSC	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023
Répondre à votre demande dans un délai maximal de 3 jours ouvrables ⁶³	Pour 80 % des demandes	s.o.	90 % des cas répondus dans un délai maximal de 3 jours ouvrables (délai moyen de 2 jours)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dans le cadre de cet engagement, la cible a été respectée puisque 90 % des cas ont été traités dans un délai maximal de trois jours ouvrables. Le délai moyen du traitement a été établi à deux jours.

Attribution de volumes en forêt publique

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023
Prendre en charge votre dossier dans un délai maximal de 2 jours ouvrables	Pour 80 % des demandes	s.o.	Aucune demande reçue

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dans le cadre de cet engagement, aucune demande n'a été reçue au Ministère.

Mon dossier chasse et pêche

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023
Satisfaire vos attentes à l'égard du service de vente en ligne de permis	Obtenir un résultat de 75 % de satisfaction auprès des citoyens et citoyennes ayant répondu au sondage	s.o.	Non applicable

63. Les boîtes courriel foret_ouverte@mffp.gouv.qc.ca et inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca n'ont pas fait l'objet de suivi concernant cet indicateur.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats de cet engagement sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées à la faune relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

SOS Braconnage

Engagement	Cible prévues par la DSC	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023
Assurer, 24 heures sur 24, un suivi des appels reçus à SOS Braconnage pour le signalement d'actes illégaux	Pour 100 % des appels reçus pour le cas visé	s.o.	Non applicable

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats de cet engagement sont présentés dans le RAG 2022-2023 du MELCCFP puisque les responsabilités liées à la faune relèvent de ce dernier depuis le 20 octobre 2022.

Suivi des plaintes

Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ⁶⁴
8	12,6

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au sens de la Politique ministérielle de gestion des plaintes⁶⁵, huit plaintes ont été reçues au Ministère en 2022-2023 et, de ce nombre, une plainte s'est avérée fondée.

64. Le délai de traitement est calculé en jours ouvrables.

65. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Politique ministérielle de la gestion des plaintes*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-ministerielle-plaintes-MFFP.pdf>].

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines⁶⁶

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes réparties dans sept secteurs d'activité, deux fonds spéciaux de même que sur des ressources rattachées à la Direction du bureau de la sous-ministre et du secrétariat.

Au 31 mars 2023, le Ministère employait 3 041 personnes. La répartition de l'effectif par secteur d'activité au 31 mars 2023 est présentée dans le tableau suivant.

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Secteurs d'activité	2021-2022	2022-2023	Écart
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général	s.o.	20	s.o.
Services à la gestion	s.o.	481	s.o.
Infrastructure foncière et information géospatiale	s.o.	357	s.o.
Mines	s.o.	200	s.o.
Opérations régionales	s.o.	1 204	s.o.
Forêts	s.o.	436	s.o.
Forestier en chef	s.o.	53	s.o.
Gouvernance et coordination des interventions	s.o.	290	s.o.
Total	s.o.	3 041	s.o.

66. Dans un contexte où le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est un ministère nouvellement créé depuis le 20 octobre 2022, la comparaison avec les exercices précédents n'est pas possible. Bien que de l'information à l'égard du Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques et du Secteur de la faune et des parcs ainsi que les responsabilités liées à la faune du Secteur des opérations régionales soient présentées à même cette section, celles-ci ont été transférées au MEIE et au MELCCFP.

Fonds spéciaux ⁶⁷	2021-2022	2022-2023	Écart
Fonds d'information sur le territoire	s.o.	573	s.o.
Fonds des ressources naturelles	s.o.	952	s.o.

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

Secteurs d'activité	2021-2022	2022-2023	Écart
Faune et parcs	s.o.	729	s.o.
Innovation et transition énergétiques	s.o.	174	s.o.
Opérations régionales – Faune	s.o.	269	s.o.
Total	s.o.	1 172	s.o.

Fonds spéciaux ⁶⁸	2021-2022	2022-2023	Écart
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	s.o.	114	s.o.

Formation et perfectionnement du personnel

Au cours de l'année 2022, le Ministère a consacré près de 2,3 M\$ à la formation et au développement de son personnel, ce qui correspond à près de 1 % de sa masse salariale en cohérence avec la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre⁶⁹.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Champs d'activité	2021	2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	s.o.	1 198 704 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	s.o.	298 149 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	s.o.	232 823 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	s.o.	63 360 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	s.o.	504 543 \$
Total	s.o.	2 297 579 \$

67. L'effectif relevant de ces fonds est inclus dans les totaux de ce tableau. Toutefois, la somme de l'effectif des fonds spéciaux n'égalé pas l'effectif total.

68. L'effectif relevant de ces fonds est inclus dans les totaux de ce tableau. Toutefois, la somme de l'effectif des fonds spéciaux n'égalé pas l'effectif total.

69. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre*, [En ligne], [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.3>].

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

Champs d'activité	2021	2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	s.o.	576 980 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	s.o.	170 344 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	s.o.	49 158 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	s.o.	11 070 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	s.o.	234 460 \$
Total	s.o.	1 042 012 \$

Évolution des dépenses en formation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale (en %)	s.o.	0,94 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	s.o.	0,08 jour
Professionnel	s.o.	0,67 jour
Fonctionnaire	s.o.	0,32 jour
Ouvrier	s.o.	0,18 jour
Étudiant et stagiaire	s.o.	0,05 jour
Somme allouée par personne⁷⁰	s.o.	592 \$

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale (en %)	s.o.	1,18 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	s.o.	0,13 jour
Professionnel	s.o.	0,98 jour
Fonctionnaire	s.o.	0,81 jour
Agent de la paix	s.o.	0,38 jour
Ouvrier	s.o.	0,01 jour
Étudiant et stagiaire	s.o.	0,01 jour

70. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire	S.O.	S.O.	11,4 %

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire	S.O.	S.O.	9,4 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	S.O.	S.O.	98

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	S.O.	S.O.	31

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise⁷¹ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2023, le Ministère a régionalisé 68 postes, tandis que 78 postes régionalisés ont été transférés à d'autres ministères.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023⁷²

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028 ⁷³	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023 ⁷⁴
S.O.	68

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028 ⁷⁵	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023 ⁷⁶
S.O.	78

3.2 Utilisation des ressources financières

Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées pour accomplir la mission ministérielle tant par le Ministère que par l'intermédiaire de fonds spéciaux.

Revenus par secteur d'activité

Les revenus de l'exercice 2022-2023 pour le portefeuille ministériel totalisent 771,7 M\$ et la répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau suivant. Ils proviennent principalement de paiements de droits

71. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

72. Emplois régionalisés au 31 janvier 2023, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

73. La cible pour le ministère des Ressources naturelles et des Forêts n'a pas encore été établie.

74. Le total des emplois régionalisés selon la nouvelle structure ne peut être déterminé qu'à partir du 1^{er} février 2021.

75. Aucune cible n'a encore été établie pour les secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères.

76. Le total des emplois régionalisés selon la nouvelle structure ne peut être déterminé qu'à partir du 1^{er} février 2021.

et de permis, de la redevance annuelle forestière, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière ainsi que de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources minérales.

Revenus et évolution par secteur d'activité

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Secteurs d'activité	Revenus au 31 mars 2023 ⁷⁷ (en M\$) (1)	Revenus réels au 31 mars 2022 (en M\$) (2)	Écart (en M\$) (3) = (1) - (2)	Variation (en %) (4) = (3) / (2)
Mines	46,6	41,4	5,2	12,6
Infrastructure foncière et information géospatiale	171,7	172,3	(0,6)	(0,3)
Opérations régionales	26,9	26,6	0,3	1,1
Forêts	525,0	472,4	52,6	11,1
Administration	1,5	0,2	1,3	650,0
Total	771,7	712,9	58,8	8,2

L'augmentation nette des revenus s'explique principalement par la variation des taux de facturation et des volumes de bois récoltés.

À la suite de la composition du Conseil des ministres du 20 octobre 2022, certaines fonctions et responsabilités auparavant dévolues au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont été transférées à d'autres ministères. Les revenus visés par ces transferts sont présentés dans le tableau suivant.

Secteurs pour lesquels les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

Secteurs d'activité	Revenus au 31 mars 2023 ⁷⁸ (en M\$) (1)	Revenus réels au 31 mars 2022 (en M\$) (2)	Écart (en M\$) (3) = (1) - (2)	Variation (en %) (4) = (3) / (2)
Innovation et transition énergétiques	172,7	97,1	75,6	77,9
Faune et Parcs	49,1	40,9	8,2	20,0
Total	221,8	138,0	83,8	60,7

L'augmentation des revenus du Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques s'explique principalement par la signature d'une entente avec le gouvernement du Canada afin de soutenir les incitatifs pour les rénovations écoénergétiques dans le secteur résidentiel au Québec. Cette entente s'échelonne jusqu'en 2027 et les sommes versées seront utilisées pour financer le programme Rénoclimat.

77. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2022-2023 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

78. *Ibid.*

Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses de l'exercice 2022-2023 totalisent 1 005,5 M\$. Leur répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau suivant.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 ⁷⁹ (en M\$) (1)	Mesures du Budget 2022-2023 (en M\$) (2)	Dépenses au 31 mars 2023 ⁸⁰ (en M\$) (3)	Écart (en M\$) (4) = (3) - (2) - (1)	Dépenses réelles 2021-2022 ⁸¹ (en M\$) (5)
Direction et administration	14,2	-	15,1	0,9	11,6
Services partagés	36,5	-	36,2	-0,3	33,0
Aménagement durable du territoire forestier	601,4	41,0	616,7	-25,7	599,6
Suppression des feux de forêts	25	-	26,5	1,5	49,5
Forestier en chef	5,8	-	6	0,2	5,6
Gouvernance et coordination des interventions	14,6	-	32,1	17,5	17,1
Opérations régionales	106,0	-	107,6	1,6	107,6
Infrastructure foncière et information géospatiale	129,6	-	109,2	-20,4	107,5
Mines	65,1	8,0	56,1	-17	42,4
Total	998,2	49,0	1 005,5	-41,7	973,9

L'écart net entre les dépenses au 31 mars 2023 et le budget de dépenses 2022-2023 est notamment attribuable à des engagements pris pour le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 et le Programme Innovation Bois dont les dépenses se matérialiseront au cours des prochains exercices. De plus, certains projets ont dû être reportés en raison de la pénurie de main-d'œuvre. L'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert a également été pris en compte dans les dépenses de l'exercice.

À la suite de la composition du Conseil des ministres du 20 octobre 2022, certaines fonctions et responsabilités auparavant dévolues au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont été transférées à d'autres ministères. Les dépenses visées par ces transferts sont présentées dans le tableau suivant.

79. Ces données proviennent du Budget de dépenses 2022-2023 – Crédits et dépenses des portefeuilles. Le budget total exclut un montant de 259,4 M\$ pour de l'affectation à un fonds spécial (10,5 M\$ pour Mines, 200,2 M\$ pour Forêts et 48,7 M\$ pour Opérations régionales). Cette somme a été uniquement considérée dans le budget de dépenses des fonds spéciaux.

80. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2022-2023 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

81. Ces données proviennent des Comptes publics 2021-2022.

Secteurs pour lesquels les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 ⁸² (en M\$) (1)	Mesures du Budget 2022-2023 (en M\$) (2)	Dépenses au 31 mars 2023 ⁸³ (en M\$) (3)	Écart (en M\$) (4) = (3) - (2) - (1)	Dépenses réelles 2021-2022 ⁸⁴ (en M\$) (5)
Innovation et transition énergétiques	178,7	14,8	231,1	37,6	138,0
Direction et administration – MFFP	1,1	-	0,5	-0,6	0,6
Opérations régionales – Faune	41,4	-	40,2	-1,2	38,1
Protection de la faune	57,2	-	54,6	-2,6	54,9
Conservation, gestion et mise en valeur de la faune et des parcs	30,2	5,7	54,5	18,6	53,7
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)	64,2	7,3	103,5	32,0	115,3
Total	372,8	27,8	484,4	83,8	400,6

L'écart net entre les dépenses au 31 mars 2023 et le budget de dépenses 2022-2023 est notamment attribuable :

- à une provision effectuée en lien avec la mise en œuvre du régime d'indemnisation lié à la fin de la recherche et de la production d'hydrocarbures;
- à l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert pour les projets de la Sépaq;
- à des dépenses effectuées dans le contexte de l'assouplissement budgétaire crédit au net associées aux activités de protection et de mise en valeur de la ressource faunique.

82. Ces données proviennent du Budget de dépenses 2022-2023 – Crédits et dépenses des portefeuilles. Le budget total exclut un montant de 27,5 M\$ pour de l'affectation à un fonds spécial au secteur Innovation et transition énergétiques. Cette somme a été uniquement considérée dans le budget de dépenses des fonds spéciaux.

83. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2022-2023 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

84. Ces données proviennent des Comptes publics 2021-2022.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Au cours de l'exercice 2022-2023, les actions du Ministère en matière de ressources informationnelles (RI) poursuivaient les objectifs suivants :

- développer des solutions, entretenir et faire évoluer les applications et systèmes;
- déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles;
- assurer la pérennité des actifs essentiels au maintien des services des secteurs d'activité ainsi qu'à la mise en place des fondations qui permettront de soutenir la modernisation des actifs et la conception de nouveaux services numériques;
- améliorer en continu et augmenter le niveau de maturité du Centre opérationnel de cyberdéfense et des mécanismes de gouvernance de la sécurité de l'information afin de permettre de contrer les risques dans la protection des actifs informationnels et des données numériques que le Ministère détient;
- réaliser et encadrer la reddition de comptes des instruments de gouverne en matière de RI en respect de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;
- répondre aux attentes gouvernementales en matière de RI, notamment en lien avec la transformation numérique et la sécurité de l'information;
- améliorer les services, la gestion et les processus en matière de RI en vue d'offrir des services plus performants à l'organisation.

Le Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) 2021-2023 du Ministère met de l'avant trois axes de réalisation des initiatives en RI. Le premier axe vise à stabiliser et à consolider les actifs informationnels existants ainsi qu'à poursuivre le déploiement des fondations numériques. Le deuxième axe a pour but d'améliorer la performance organisationnelle, tandis que le troisième axe vise à renforcer la prestation de services et la relation client. En réponse aux orientations qu'il s'était fixées dans ce plan, le Ministère a donc concentré une partie de ses actions pour résorber le déficit de maintien des actifs dans le but de réduire les risques liés à la désuétude et à la sécurité, permettant ainsi d'améliorer l'état de ses actifs informationnels. Les différentes interventions liées à la transformation technologique requise au Ministère en font notamment état. À cet effet, les projets suivants se sont terminés au cours de l'exercice 2022-2023 :

- migration à Windows 10;
- mise à niveau – Linux pour le Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale;
- mise à niveau – Oracle pour le Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale.

Par ailleurs, aligné sur son PDRI, le Ministère réalise aussi des actions dans le but de poursuivre son virage numérique guidé par la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, notamment en ce qui concerne l'orientation « le numérique pour une administration publique innovante, efficace et transparente ». Plusieurs initiatives sont en cours, entre autres les travaux en lien avec le déploiement de l'infonuagique et la mise en place de SharePoint Online et des différents outils de collaboration dans le but d'augmenter la performance organisationnelle du Ministère au bénéfice des employés et des clients.

De plus, les ressources informationnelles ont également appuyé l'ensemble des secteurs du Ministère dans l'objectif d'offrir à la clientèle ou aux employés des services améliorés, notamment en :

- menant à terme trois projets;
- réalisant l'avancement de 13 projets;
- traitant plus de 450 demandes d'amélioration;
- traitant plus de 700 demandes de maintien des systèmes existants.

Il importe aussi de mentionner l'implication des ressources informationnelles à la suite de la création du Ministère en octobre 2022 afin de soutenir les ressources humaines et les changements technologiques associés à cette transition. Les actions portées par le Ministère en matière de ressources informationnelles au cours de l'année démontrent une volonté de se transformer à l'interne, mais aussi d'agir au bénéfice des citoyens et des entreprises par l'intermédiaire de ses réalisations et des différentes actions mises en œuvre.

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

En cette année de transition, le Ministère a effectué des travaux et a participé à la réalisation d'actions en matière RI afin d'assurer la continuité des services des secteurs pour lesquels les fonctions et les responsabilités ont été transférées au MELCCFP et au MEIE. En plus du maintien et de l'évolution des systèmes et des infrastructures technologiques liés à ces secteurs, le Ministère s'est assuré de la pérennité des actifs et de la sécurité de l'information. De manière plus spécifique, le tableau suivant présente d'autres réalisations.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)
Plus de 100 demandes d'amélioration traitées	Quelques demandes d'amélioration traitées
Plus de 150 demandes de maintien des systèmes existants traitées	Plus d'une dizaine de demandes de maintien des systèmes existants traitées
Avancement de deux projets pour le Secteur de la faune réalisé	

Il est à noter que le projet « Migration à Windows 10 » réalisé par le Ministère a touché l'ensemble des employés des secteurs dont les fonctions relèvent maintenant du MELCCFP et du MEIE.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle de l'effectif

Heures rémunérées

Pour les organismes publics ayant à leur service du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique⁸⁵, le Conseil du trésor fixe, annuellement, une cible en ce qui concerne l'effectif utilisé. Dans le contexte de sa création récente, le Ministère ne s'est vu attribuer aucune cible d'heures rémunérées par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2022-2023. Les résultats indiqués quant à la consommation d'heures rémunérées du Ministère sont issus d'un calcul théorique, et toute comparaison ultérieure avec ces données doit donc être faite avec prudence.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Catégories	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total des heures rémunérées (en milliers) (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposés (4) = (3) / 1 826,3
Personnel d'encadrement	356 640,86	699,05	357 339,91	195,66
Personnel professionnel	2 533 819,11	29 932,13	2 563 751,25	1 403,80
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	2 070 971,63	11 714,65	2 082 686,28	1 140,39
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	586 252,62	2 969,98	589 222,60	322,63
Total 2022-2023	5 547 684,22	45 315,82	5 593 000,04	3 062,48
Total 2021-2022⁸⁶	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Secteurs pour lesquels les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

Catégories	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total des heures rémunérées (en milliers) (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposés (4) = (3) / 1 826,3
Personnel d'encadrement	148 289,41	313,17	148 602,57	81,37
Personnel professionnel	736 201,46	5 551,95	741 753,41	406,15

85. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur la fonction publique*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-3.1.1>].

86. Dans un contexte où le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est un ministère nouvellement créé depuis le 20 octobre 2022, la comparaison avec les exercices précédents n'est pas possible.

Catégories	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total des heures rémunérées (en milliers) (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposés (4) = (3) / 1 826,3
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	537 729,69	14 239,85	551 969,54	302,23
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	21 510,11	354,47	21 864,58	11,97
Agents de la paix	627 425,88	13 001,75	640 427,63	350,67
Total 2022-2023	2 071 156,54	33 461,18	2 104 617,73	1 152,39
Total 2021-2022	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Contrats de service

Le tableau ci-après présente les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus dans la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Les contrats de service concernent les personnes physiques et les contractants autres que les personnes physiques, c'est-à-dire les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	6	394 218 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	283	125 347 583 \$
Total des contrats de service	289	125 741 801 \$

À la suite de la composition du Conseil des ministres du 20 octobre 2022, certaines fonctions et responsabilités auparavant dévolues au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont été transférées à d'autres ministères. Les contrats visés par ces transferts sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022

	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	3	170 500 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	35	37 830 032 \$
Total des contrats de service	38	38 000 532 \$

4.2 Développement durable

Au printemps 2022, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et celui des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) rendaient publique la mise à jour, pour l'année 2022-2023, de leurs plans d'action de développement durable (PADD) 2021-2022^{87,88}, conformément à la Directive visant la mise à jour des plans d'action de développement durable, année de prolongation 2022-2023⁸⁹ (ci-après directive gouvernementale) visée par le décret 626-2022 du 30 mars 2022⁹⁰. Ce décret a pour effet de reporter au 27 octobre 2022 l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020.

Ce faisant, les deux ministères renouvelaient, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, leurs engagements en vue de contribuer à l'effort gouvernemental en développement durable, en tenant compte de la directive gouvernementale publiée à cet effet. Cette dernière fixe des objectifs relativement à trois thèmes jugés prioritaires durant l'année de transition, et les engagements qui y figurent visent à créer les conditions habilitantes pour la mise en œuvre de mesures structurantes en vue de la SGDD 2023-2028.

La présente section fait état des résultats obtenus, pour l'exercice 2022-2023, des PADD 2021-2022 mis à jour du MERN et du MFFP. En marge de ces réalisations, les ministères ont également pris part, depuis l'automne 2020, aux travaux d'élaboration de la SGDD 2023-2028 coordonnés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

87. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Plan d'action de développement durable 2022-2023*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-action/PL_action-developpement-durable-mise-jour-2022-2023_MERN.pdf].

88. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Plan d'action de développement durable 2022-2023*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/documents-ministeriels/TA_plan-action-developpement-durable-2022-2023-MFFP.pdf].

89. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Directive visant la mise à jour des PADD, année de prolongation 2022-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/directive-prolongation-padd-2022-2023.pdf?1650477526>].

90. PUBLICATION DU QUÉBEC, *Décret 626-2022*, [En ligne], [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2022F/77055.pdf].

Plan d'action de développement durable 2022-2023 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2022-2023

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 – RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
1- Prioriser les acquisitions écoresponsables	Proportion d'acquisitions responsables sur l'ensemble des acquisitions (biens, services, travaux de construction)	Proportion d'acquisitions responsables effectuées	7 % ^{91, 92}	Atteint – Avant ou à la date prévue
2- Réduire les émissions de GES attribuables aux déplacements de personnel	Volume de GES (en kg éq. CO ₂) émis en moyenne annuellement par km ² couvert par les projets de cartographie géoscientifique <i>Indice de référence : 13,75 kg de CO₂ équivalent/km² (moyenne des cinq dernières années, excluant 2020)</i>	Moins de 13,75 kg de CO ₂ équivalent/km ²	13,25 kg de CO ₂ équivalent/km ² pour 11 projets de cartographie géoscientifique	Atteint – Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 – RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
3- Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes ministérielles	Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	5	2 exercices de PCPDD accomplis	Atteint – Avant ou à la date prévue ⁹³

91. Cette donnée concerne le MERN et le MFFP. Elle inclut les secteurs de l'énergie (maintenant au MEIE), de la transition énergétique (maintenant au MELCCFP) et de la faune et des parcs (maintenant au MELCCFP) pour lesquels le MRNF a continué d'offrir les services de gestion contractuelle à la suite du remaniement ministériel de l'automne 2022.

92. Soulignons que ce résultat est à considérer avec prudence étant donné qu'il représente une partie de l'année seulement en raison de la mise en disponibilité, à partir du 1^{er} septembre 2022, des nouvelles fonctionnalités du système électronique d'appels d'offres (SEAO) permettant de sélectionner les acquisitions responsables.

93. La cible indiquée dans le PADD 2022-2023 du MERN à l'égard de cette action est de cinq dossiers ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable. Cependant, dans un contexte où les responsabilités liées à la transition énergétique relèvent du MELCCFP depuis le 20 octobre 2022, trois dossiers liés à ces responsabilités ont dû être retirés de la planification prévue pour l'exercice 2022-2023. Ainsi, la cible de cette action est considérée comme étant atteinte puisque les deux dossiers relevant des responsabilités du Ministère ont été traités au cours de l'exercice 2022-2023.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2 – APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES PRODUITS AU QUÉBEC

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
4- Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier	Nombre d'appels de projets de recherche lancés annuellement dans le cadre du Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier géré par le Fonds de recherche du Québec-Nature et technologies (FRQNT)	1 appel de projets de recherche réalisé	1 appel de projets réalisé	Atteint – Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3 – FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
5- Évaluer les programmes de soutien financier normés de manière qu'ils incluent des critères de durabilité	Rendre compte de la proportion des programmes d'aide financière normés qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels	Proportion des programmes d'aide financière normés qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels	100 %	Atteint – Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.1 – FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
6- Améliorer les connaissances sur le territoire	Superficie annuelle en km ² de photographies aériennes et de levés LiDAR	100 000 km ²	137 758 km ²	Atteint – Avant ou à la date prévue
7- Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public	Nombre de terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit	500	822	Atteint – Avant ou à la date prévue

Réponses aux recommandations au commissaire au développement durable

Le 13 juin 2018, le commissaire au développement durable (CDD) du Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport à l'Assemblée nationale pour l'exercice 2018-2019, printemps 2018. Le chapitre 3 porte sur l'Audit de performance – Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État. Cinq des huit recommandations formulées concernent le Ministère qui a adhéré à toutes les recommandations.

Pour y répondre, il a produit un plan d'action qui a été approuvé par le VGQ en octobre 2018. En 2022-2023, le Ministère a poursuivi les actions inscrites dans le plan d'action qui s'échelonnent à plus long terme afin de répondre complètement aux recommandations formulées par le VGQ. Le tableau qui suit présente les principales actions entreprises en date du 31 mars 2023.

État d'avancement du plan d'action concernant les « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » - Juin 2018

Recommandations du commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
<p>3) Mieux documenter le processus décisionnel concernant l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que le degré de risque attribué à chacun des terrains contaminés.</p>	<p>Action 1 : Documenter la méthode utilisée et les analyses réalisées pour évaluer les risques des terrains contaminés, dans le contexte des sites miniers sous la responsabilité de l'État, pour la santé humaine et l'environnement ainsi que prioriser les travaux.</p> <p>L'adoption, en décembre 2021, du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État et l'application de celui-ci aux sites miniers abandonnés viennent répondre à cette action et aux sous-actions (1.1, 1.2, 1.3 et 1.4) afférentes. L'objectif général du Cadre de référence est de communiquer des directives et des balises claires en vue d'harmoniser et de coordonner les méthodes de travail et les processus décisionnels au sein de chaque ministère et organisme pour la gestion des sites contaminés sous leur responsabilité.</p> <p>Le Cadre de référence présente les phases menant à la réhabilitation d'un site à travers quatre méthodes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode de priorisation de la caractérisation environnementale et d'évaluation des travaux de caractérisation réalisés; • Méthode de classification selon les risques; • Méthode de priorisation de l'intervention en réhabilitation; • Méthode de sélection du scénario de réhabilitation. <p>Cette action a été achevée en 2021.</p> <p>Sous-action 1.1 : Documenter les processus décisionnels et la démarche d'évaluation de la priorité d'intervention pour les sites miniers.</p> <p>Cette sous-action a été achevée en 2019.</p> <p>Sous-action 1.2 : Établir une liste des facteurs d'ajustement qui influencent la cote totale du site à partir du tableur du Système national de classification des lieux contaminés (SNCLC) du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) dans le contexte des sites miniers abandonnés.</p> <p>Cette sous-action a été achevée en 2019.</p>

Recommandations du commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
<p>3) Mieux documenter le processus décisionnel concernant l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que le degré de risque attribué à chacun des terrains contaminés.</p>	<p>Sous-action 1.3 : Établir la priorité d'intervention selon la classe du lieu définie à partir du SNCLC, pour chacun des sites miniers à restaurer caractérisés en date du 31 mars de chaque année (cible : 31 décembre 2021).</p> <p>Le Cadre de référence permet d'établir la priorité d'intervention (caractérisation et restauration) pour chaque site minier à restaurer. Celui-ci a été appliqué pour les sites miniers abandonnés, et son application est prévue pour les sites miniers d'exploration abandonnés. À la suite de l'obtention des rapports finaux des études de caractérisation, une nouvelle analyse des méthodes applicables du Cadre de référence est effectuée afin de vérifier si la caractérisation est jugée complète et d'obtenir, le cas échéant, une priorité d'intervention pour la restauration.</p> <p>Cette sous-action est mise en œuvre en continu.</p> <p>Sous-action 1.4 : Établir et mettre à jour le classement des sites miniers à restaurer, caractérisés en date du 31 mars de l'année en cours, en fonction de la cote totale du site établie à partir du tableur du SNCLC (cible : annuellement à compter du 30 septembre 2022).</p> <p>Le Cadre de référence permet d'établir la priorité d'intervention (caractérisation et restauration) pour chaque site minier à restaurer. Celui-ci a été appliqué pour les sites miniers abandonnés, et son application est prévue pour les sites d'exploration minière abandonnés. À la suite de l'obtention des rapports finaux des études de caractérisation, une nouvelle analyse des méthodes applicables du Cadre de référence est effectuée afin de vérifier si la caractérisation est jugée complète et d'obtenir, le cas échéant, une priorité d'intervention pour la restauration.</p> <p>Cette sous-action est mise en œuvre en continu.</p>
<p>4) S'assurer d'accorder une priorité d'intervention aux terrains qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement.</p>	<p>Les sous-actions 1.3 et 1.4 contribuent à corriger cette lacune.</p>

Recommandations du commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
<p>5) Établir annuellement le bilan de l'avancement des travaux de réhabilitation pour l'ensemble des terrains inscrits dans le passif environnemental.</p>	<p>Action 2 : Établir annuellement le bilan d'avancement de la restauration des sites miniers.</p> <p>L'établissement et la publication de bilans annuels des travaux de restauration des sites miniers sont devenus récurrents. Le premier bilan, pour la période 2019-2020, a été publié en février 2021. Le Bilan 2020-2021 a été publié en février 2022. La publication du Bilan 2021-2022 a été reportée afin d'assurer une cohérence avec la divulgation publique au niveau gouvernemental.</p> <p>Sous-action 2.1 : Définir le pourcentage d'avancement des travaux selon l'étape de la restauration d'un site minier.</p> <p>Cette sous-action a été achevée en 2018.</p> <p>Sous-action 2.2 : Établir le niveau d'avancement des sites miniers à restaurer et en cours du plan de travail approuvé en fonction des pourcentages d'avancement définis.</p> <p>La divulgation publique au niveau gouvernemental de l'état d'avancement de la réhabilitation des sites contaminés (y compris les sites miniers à restaurer) du gouvernement du Québec présente cette information.</p> <p>Cette sous-action a été achevée en 2019 et mise à jour en 2021.</p> <p>Sous-action 2.3 : Faire le bilan de l'avancement annuel, à partir du plan de travail approuvé de l'année en cours, en fonction du pourcentage établi selon l'étape de la restauration ainsi que des sommes allouées, présentant l'historique des bilans.</p> <p>Le Bilan 2019-2020 a été rendu public sur le site Web du Ministère le 24 février 2021. Le Bilan 2020-2021 a été publié le 17 mars 2022. La publication du Bilan 2021-2022 a été reportée afin d'assurer une cohérence avec la divulgation publique au niveau gouvernemental.</p> <p>Sous-action 2.4 : Illustrer le suivi de l'avancement des travaux en présentant dans un tableau récapitulatif le nombre de sites miniers pour lesquels chacune des étapes de projet a été réalisée au cours de l'année (cible : annuellement à compter du 30 avril 2020 pour l'année financière se terminant au 31 mars).</p> <p>La divulgation publique au niveau gouvernemental de l'état d'avancement de la réhabilitation des sites contaminés (incluant les sites miniers à restaurer) du gouvernement du Québec présente cette information.</p> <p>Cette sous-action a été achevée en 2020 et mise à jour en 2021.</p>
<p>6) Acquérir davantage de connaissances sur l'ensemble des terrains contaminés pour confirmer que la contamination dépasse la norme environnementale et pour diminuer les incertitudes dans l'évaluation des risques que représentent ces terrains.</p>	<p>Action 3 : Avoir terminé la caractérisation de l'ensemble des sites miniers sous la responsabilité de l'État pour ceux qui ne sont pas en attente d'une autorisation d'un tiers, à l'étude ou en validation juridique (cibles : 100 % au 31 mars 2023, jalon 1 : 70 % au 31 mars 2020, jalon 2 : 80 % au 31 mars 2021, jalon 3 : 90 % au 31 mars 2022).</p> <p>Au 31 mars 2023, la présence et le niveau de contamination ont été déterminés pour 29 sites miniers abandonnés sur 29 (100 %) et cette action a donc été achevée.</p>

Recommandations du commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
<p>7) Accentuer les efforts pour réhabiliter les terrains contaminés sous leur responsabilité, notamment ceux qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement.</p>	<p>Action 4 : Revoir la planification de la restauration des sites miniers de façon réaliste, en fonction des efforts requis selon l'avancement des ressources disponibles, des enjeux anticipés et des priorités d'intervention établies et en tenant compte des délais encourus pour des projets comparables au cours des dernières années.</p> <p>Cette action a été achevée en 2019.</p>
	<p>Action 5 : Évaluer la possibilité d'avoir accès à des ressources supplémentaires détenant une expertise en restauration minière et/ou en gestion de projets d'ingénierie.</p> <p>Cette action a été achevée en 2019.</p>
	<p>Action 6 : Évaluer la possibilité de faciliter l'obtention des autorisations requises de la part du MELCC et du MFFP afin de réduire les délais dans les projets.</p> <p>Cette action a été achevée en 2019.</p>

Plan d'action de développement durable 2022-2023 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2022-2023

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 – RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
1- Établir un portrait des acquisitions responsables	Proportion d'acquisitions responsables acquises sur l'ensemble des acquisitions (biens, services, travaux de construction)	À définir	7 % ^{94, 95}	Atteint – Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 – RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
2- S'assurer de la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants du Ministère	Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une PCPDD	5	3 exercices de PCPDD accomplis ⁹⁶	Atteint – Avant ou à la date prévue

94. Ce résultat est fourni en conformité avec la directive gouvernementale, soit de fournir en 2022-2023 la proportion des acquisitions responsables (présentées ici selon la quantité). Soulignons que ce résultat est à considérer avec prudence étant donné qu'il représente une partie de l'année seulement en raison de la mise en disponibilité, à partir du 1^{er} septembre 2022, des nouvelles fonctionnalités du système électronique d'appels d'offres (SEAO) permettant de sélectionner les acquisitions responsables.

95. Cette donnée concerne le MERN et le MFFP. Elle inclut les secteurs de l'énergie (maintenant au MEIE), de la transition énergétique (maintenant au MELCCFP) et de la faune et des parcs (maintenant au MELCCFP) pour lesquels le MRNF a continué d'offrir les services de gestion contractuelle à la suite du remaniement ministériel de l'automne 2022.

96. La cible indiquée dans le PADD 2022-2023 du MFFP à l'égard de cette action est de cinq dossiers ayant fait l'objet d'une PCPDD. Cependant, dans un contexte où les responsabilités liées à la faune relèvent du MELCCFP depuis le 20 octobre 2022, deux dossiers liés à ces responsabilités ont dû être retirés de la planification prévue pour l'exercice 2022-2023. Ainsi, la cible de cette action est considérée comme étant atteinte puisque les trois dossiers relevant des responsabilités du Ministère ont été traités au cours de l'exercice 2022-2023.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2 – APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES PRODUITS AU QUÉBEC

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
3- Soutenir la construction en bois	Nombre de projets soutenus	3	6	Atteint – Avant ou à la date prévue
4- Soutenir des projets de développement de nouveaux bioproduits	Nombre de projets terminés	4	4	Atteint – Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3 – FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
5- Colliger l'information concernant l'utilisation de critères d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité dans les programmes normés de soutien financier	Pourcentage des programmes normés inscrits dans la base de données	100 %	100 % de programmes normés inscrits dans la base de données.	Atteint – Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2 – CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET LES SERVICES ÉCOLOGIQUES EN AMÉLIORANT LES INTERVENTIONS ET LES PRATIQUES DE LA SOCIÉTÉ

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
6- Sensibiliser la population québécoise à l'égard d'enjeux déterminants en matière de préservation de la biodiversité	Nombre de moyens de communication déployés	5	Non applicable ⁹⁷	Non applicable
7- Lutter contre les espèces aquatiques envahissantes	Nombre de stations de nettoyage d'embarcations mises en place	10	Non applicable ⁹⁸	Non applicable

97. Les résultats pour l'exercice 2022-2023 liés à cette action sont présentés dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs puisque les responsabilités liées à la faune relèvent désormais de celui-ci.

98. *Ibid.*

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
8- Soutenir les initiatives d'éducation forestière des partenaires du Ministère à l'échelle du Québec	Pourcentage de régions où des initiatives d'éducation forestière sont soutenues	100 % des régions	100 % des régions	Atteint – Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8.2 – OPTIMISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES AU BÉNÉFICE DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
9- Favoriser l'émergence de la filière bioénergétique	Nombre de projets en bioénergie ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un suivi	10	15	Atteint – Avant ou à la date prévue

4.3 Occupation et vitalité des territoires

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022⁹⁹ (Stratégie OVT 2018-2022), prolongée en 2023, a été élaborée dans le contexte où le gouvernement du Québec s'engage à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant d'une augmentation des pouvoirs. Avec sa structure décentralisée, le Ministère participe à la vitalité des territoires, puisqu'il privilégie également une action centrée sur la collaboration des communautés locales et autochtones. En raison de cette relation particulière, il peut cerner adéquatement les enjeux propres au territoire et proposer des solutions innovantes et adaptées à chacune des réalités régionales, et ce, pour chacun de ses secteurs d'intervention.

Un premier plan d'action¹⁰⁰, actualisé en 2021, et un deuxième¹⁰¹ exposant les actions du Ministère pour satisfaire aux priorités énumérées dans la Stratégie OVT 2018-2022, prolongée en 2023, et retenues par les intervenants régionaux, ont été adoptés pour mettre en œuvre ladite stratégie. L'état d'avancement sommaire à l'égard des actions ciblées dans ce plan d'action est présenté dans les tableaux suivants. Quant aux résultats exhaustifs, ils sont présentés dans l'annexe 2.

99. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, [En ligne], [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf].

100. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Plan d'action 2018-2022*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-OVT-MFFP.pdf>].

101. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, *Plan d'action visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires – 2020-2022*, [En ligne], [[Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires \(quebec.ca\)](https://www.mnr.gouv.qc.ca/plan-d-action-pour-assurer-l-occupation-et-la-vitalite-des-territoires)].

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Non applicable	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue		1	5		4	1	1	12
Bas-Saint-Laurent			1		2		2	5
Capitale-Nationale							1	1
Centre-du-Québec								0
Chaudière-Appalaches			1		2		1	4
Côte-Nord		1	4		1		2	8
Estrie			1		3		3	7
Gaspésie			1				2	3
Îles-de-la-Madeleine			1					1
Lanaudière							1	1
Laurentides		1	1				1	3
Laval						1	2	3
Mauricie	1	1			3			5
Montérégie				1			3	4
Montréal							1	1
Nord-du-Québec	1		7		4		1	13
Outaouais		1	1				1	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean			6		3		2	11
Total	2	5	29	1	22	2	24	85

Dans le cas des actions ou des réponses relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Action/Réponse	État de la réalisation
Modifier le Programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ainsi que l'entente relative à la prise en charge des responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.	Réalisée en 2020-2021
Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière sur les territoires publics intramunicipaux en signant de nouvelles conventions de gestion territoriale avec les MRC visées.	Réalisée en 2020-2021
Augmenter le nombre de postes dans les bureaux régionaux du MERN.	En cours
Faire une tournée régionale concernant la mise en valeur du territoire public.	Réalisée en 2020-2021
Évaluer et mettre en place des outils pour soutenir la mise en valeur du territoire public et son développement économique.	Réalisée en 2021-2022
Recenser les potentiels de développement sur les terres du domaine de l'État pour faciliter leur mise en valeur par les MRC délégataires.	En cours

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Non applicable (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue			2			2
Bas-Saint-Laurent			4		1	5
Capitale-Nationale		1	1			2
Centre-du-Québec					3	3
Chaudière-Appalaches		1			4	5
Côte-Nord			1		1	2
Estrie			3	1	1	5
Gaspésie			4		3	7
Îles-de-la-Madeleine					1	1
Lanaudière			4		1	5
Laurentides			4	1	3	8
Laval			1			1
Mauricie			1	1	7	9
Montérégie			2	3	2	7
Montréal			4			4
Nord-du-Québec			1			1
Outaouais			3		1	4
Saguenay-Lac-Saint-Jean			4			4
Total	0	2	39	6	28	75

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹⁰²	0		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ¹⁰³		0	
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels on a mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		S.O.	S.O.
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		S.O.	S.O.
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		S.O.	S.O.
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		S.O.	S.O.
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		S.O.	S.O.
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		S.O.	S.O.
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		0	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			S.O.

102. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

103. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

Divulgateur d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ¹⁰⁴	0	0	0

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Nombre de personnes occupant un poste régulier
2 671

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022¹⁰⁵

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 064

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023¹⁰⁶

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
99	82	72	46	299

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
223	711	141	101	1176

104. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

105. Le Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques, le Secteur de la faune et des parcs ainsi que les responsabilités liées à la faune du Secteur des opérations régionales ont été transférés au MEIE et au MELCCFP.

106. Ces données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor et ne peuvent pas être ventilées selon la structure du MRNF et des secteurs transférés.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

L'atteinte d'un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires appartenant aux MVE, qui sont anglophones ou autochtones, ou encore qui vivent avec un handicap, est visée dans le but d'accroître, parmi le personnel, la représentation des différentes composantes de la population vivant au Québec.

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023¹⁰⁷

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible ¹⁰⁸	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (en %) ¹⁰⁹
Régulier ¹¹⁰	99	19	1	3	4	26	26,3
Occasionnel ¹¹¹	82	10	0	0	0	10	12,2
Étudiant	72	12	0	1	0	13	18,1
Stagiaire	46	8	0	0	0	8	17,4
Total	299	49	1	4	4	57	19,1

107. Ces données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor et ne peuvent pas être ventilées selon la structure du MRNF et des secteurs transférés.

108. Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible peut être inférieur à la somme de chaque groupe cible.

109. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2022-2023 dans le même statut d'emploi.

110. Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

111. Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible ¹¹²	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (en %) ¹¹³
Régulier ¹¹⁴	223	16	2	2	1	20	9,0
Occasionnel ¹¹⁵	711	23	4	2	11	39	5,5
Étudiant	141	5	2	1	0	8	5,7
Stagiaire	101	5	0	0	0	5	5,0
Total	1 176	49	8	5	12	72	6,1

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Statut d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier (en %)	15,4	20,4	26,3
Occasionnel (en %)	17,1	22,0	12,2
Étudiant (en %)	22,9	17,2	18,1
Stagiaire (en %)	23,8	18,6	17,4

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Statut d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier (en %)	13,1	11,3	9,0
Occasionnel (en %)	5,4	8,3	5,5
Étudiant (en %)	4,3	3,8	5,7
Stagiaire (en %)	7,1	5,4	5,0

112. Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible peut être inférieur à la somme de chaque groupe cible.

113. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2022-2023 dans le même statut d'emploi.

114. Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

115. Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (à l'exception des membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (en %) ¹¹⁶	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (en %) ¹¹⁷	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (en %)
Anglophones	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	16	0,6
Autochtones	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	19	0,7
Personnes handicapées	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	40	1,5

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022 ¹¹⁸

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (en %)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (en %)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (en %)
Anglophones	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9	0,8
Autochtones	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9	0,8
Personnes handicapées	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6	0,6

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour les trois dernières années.

116. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est un nouveau ministère qui a été créé le 20 octobre 2022. La comparaison avec les années précédentes n'est donc pas possible.

117. *Ibid.*

118. Le Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques, le Secteur de la faune et des parcs ainsi que les responsabilités liées à la faune du Secteur des opérations régionales ont été transférés au MELCCFP.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année ¹¹⁹

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (en %)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (en %)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (en %)
MVE Montréal/Laval	12	26,7	17	28,3	27	37,5
MVE Outaouais/Montérégie	0	0	0	0	0	0
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	2	5,4	4	8,9	7	14,6
MVE Capitale-Nationale	83	7,0	102	8,5	107	9,1
MVE Autres régions	6	4,1	8	5,2	9	5,1

Des cibles de représentativité régionales ont été également fixées en fonction de la répartition ci-dessous :

- Montréal et Laval : 41 %;
- Outaouais et Montérégie : 17 %;
- Capitale-Nationale : 12 %;
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %;
- Autres régions : 5 %.

119. Ces données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor et ne peuvent pas être ventilées selon la structure du MRNF et des secteurs transférés.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (en %)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (en %)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (en %)
MVE Montréal/Laval	2	8,0	3	13,0	5	21,7
MVE Outaouais/Montérégie	9	4,3	11	5,4	9	4,6
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	6	2,7	9	3,8	10	4,2
MVE Capitale-Nationale	28	3,1	37	4,1	40	4,2
MVE Autres régions	24	2,0	29	2,3	38	3,1

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023¹²⁰

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Groupe cible	Personnel d'encadrement (en nombre)	Personnel d'encadrement (en %)
Minorités visibles et ethniques	2	2,2

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Groupe cible	Personnel d'encadrement (en nombre)	Personnel d'encadrement (en %)
Minorités visibles et ethniques	3	1,7

La cible gouvernementale concernant la représentativité au sein du personnel d'encadrement a été fixée à 6 %.

120. Ces données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor et ne peuvent pas être ventilées selon la structure du Ministère et des secteurs transférés.

Femmes

Le Ministère souhaite assurer aux femmes une place de choix au sein de son personnel. En raison de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes pour le MERN est de 53,5 % et celles-ci représentent 49,5 % de l'effectif régulier du Ministère. Pour le MFFP, le taux d'embauche total des femmes pour le MERN est de 45,3 % et celles-ci représentent également 45,3 % de l'effectif régulier du Ministère.

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi ¹²¹

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	99	82	72	46	299
Nombre de femmes embauchées	51	44	40	25	160
Taux d'embauche des femmes (en %)	51,5	53,7	55,6	54,3	53,5

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	223	711	141	101	1 176
Nombre de femmes embauchées	116	313	65	39	533
Taux d'embauche des femmes (en %)	52,0	44,0	46,1	38,6	45,3

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	190	1 409	927	124	0	21	2 671
Nombre total de femmes	76	612	518	115	0	0	1 321
Taux de représentativité des femmes (en %)	40,0	43,4	55,9	92,7	0	0	49,5

121. Ces données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor et ne peuvent pas être ventilées selon la structure du Ministère et des secteurs transférés.

Secteurs dont les fonctions et les responsabilités ont été transférées à d'autres ministères à compter du 20 octobre 2022¹²²

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	81	421	195	80	284	3	1 064
Nombre total de femmes	22	234	111	71	43	1	482
Taux de représentativité des femmes (en %)	27,2	55,6	56,9	88,8	15,1	33,3	45,3

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Par l'intermédiaire du PDEIPH¹²³, le Ministère et le gouvernement du Québec offrent la possibilité d'accompagner des stagiaires durant une année. Conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, ce programme est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique¹²⁴. Le Ministère accomplit également d'autres activités qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, notamment par la diffusion de manchettes dans l'intranet ministériel ayant pour but de sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux obstacles qui se présentent à elles.

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021 ¹²⁵	2021-2022 ¹²⁶	2022-2023
S.O.	S.O.	0

122. Le Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques, le Secteur de la faune et des parcs ainsi que les responsabilités liées à la faune du Secteur des opérations régionales ont été transférés au MEIE et au MELCCFP.

123. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/travailler-gouvernement/travailler-fonction-publique/programme-de-developpement-de-l'employabilite-a-l'intention-des-personnes-handicapees>].

124. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur la fonction publique*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-3.1.1>].

125. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est un nouveau ministère qui a été créé le 20 octobre 2022. La comparaison avec les années précédentes n'est donc pas possible.

126. *Ibid.*

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹²⁷

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupes cible	Nombre de personnes visées
Publication interne d'un jeu-questionnaire dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne de trois capsules d'autoformation pour découvrir la diversité et l'inclusion et encourager les employés à remplir le formulaire d'autodéclaration afin d'avoir un meilleur portrait de nos employés en matière de MVE	Membres des minorités visibles et ethniques	Ensemble du personnel du Ministère
Dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre 2022), une publication interne a été réalisée ayant comme sujet <i>Mieux accueillir les personnes handicapées, ce n'est pas si compliqué!</i> L'article permettait de rendre disponibles des outils afin de mieux accueillir les personnes handicapées.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du Ministère

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements sous la responsabilité du Ministère ont une incidence sur les entreprises, en particulier celles des secteurs minier et forestier, ainsi que sur les promoteurs établis sur les terres du domaine de l'État. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, le Ministère met en application les fondements, les principes et les obligations relevant de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1558-2021) lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire.

Application de la règle du « un pour un »

Le Ministère a respecté l'application de la règle du « un pour un » en 2022-2023. Trois formalités ont été ajoutées; en contrepartie, cinq formalités ont été retirées. Ces modifications ont été présentées par l'intermédiaire des projets de loi (PL) n° 103 et n° 102 (omnibus du MEIE et du MELCCFP).

127. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Bien que le PL 103 ait été sanctionné le 9 décembre 2021 et le PL 102 le 12 avril 2022, le MEIE a confirmé que le Ministère a agi conformément à l'exigence du « un pour un », considérant que :

- les deux projets de loi (103 et 102) ont cheminé au cours d'une même période sous la responsabilité de deux ministères (MEIE et MELCCFP);
- le retrait de 12 mois pour compenser le coût d'une nouvelle formalité introduite est en vigueur depuis le 15 décembre 2021 à la suite des amendements à l'article 8 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif¹²⁸, soit pendant le cheminement des deux projets de loi;
- les coûts des formalités abolies (222,5 k\$) compensent entièrement les coûts des formalités introduites (88,6 k\$);
- la compensation opérée par le Ministère est conforme à l'exigence qui était en vigueur avant le 15 décembre 2021.

Allègement réglementaire

Réalisations et résultats

Plusieurs projets et initiatives du Ministère s'inscrivent dans les différents volets d'intervention du dossier de l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises. Parmi ceux-ci, le projet du Bureau de coordination des droits contribue directement aux objectifs d'allègement réglementaire et administratif, autant pour la réduction des délais dans la délivrance des droits que pour la réduction du fardeau administratif et l'accompagnement des promoteurs.

Bureau de coordination des droits

Le gouvernement du Québec s'est engagé à accélérer la réalisation des projets de développement économique et les investissements, à créer des emplois de qualité et, ainsi, à occasionner de la richesse au bénéfice de l'ensemble de la population. En créant un environnement d'affaires plus attractif, le gouvernement sera en meilleure position pour attirer des investisseurs étrangers.

Avec le BCD, le gouvernement veille à assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits et autorisations, ainsi qu'à mieux coordonner et optimiser les processus de délivrance de ces droits et autorisations. L'objectif consiste à travailler de façon interministérielle et de manière plus efficiente sans diminuer les exigences. Ce projet est coprésidé par le Ministère et le MELCCFP. De plus, il nécessite la collaboration du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du MEIE ainsi que de la Société du Plan Nord.

Les quatre chantiers en lien avec le secteur minier qui ont été déterminés comme étant prioritaires en 2022-2023 sont les suivants :

Tables interministérielles en région

Six tables interministérielles régionales (TIR) ont la responsabilité d'offrir aux promoteurs un accompagnement coordonné et personnalisé en fonction du contexte et de l'évolution des projets. De même, neuf autres projets miniers bénéficient d'un accompagnement interministériel personnalisé. L'objectif consiste à répondre,

128. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE, *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*, [En ligne], [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allègement/politique_gouv_allègement.pdf].

au mieux, aux besoins de ces promoteurs, notamment en ce qui a trait au respect des échéanciers pour leurs travaux. Les TIR coordonnent, selon une approche collaborative et technique, la délivrance des droits du Ministère et du MELCCFP dans une perspective d'amélioration continue et de respect des obligations légales et réglementaires. Les membres déterminent les objectifs relatifs au fonctionnement et à l'efficacité de la table en cause.

Optimisation des processus de délivrance des droits

Selon une approche LEAN, l'optimisation des processus de délivrance des droits contribue à réduire les délais des processus en éliminant les activités administratives sans valeur ajoutée.

Trois projets d'optimisation de processus ont été réalisés jusqu'à maintenant et deux sont en cours :

- le renouvellement d'un claim, volet Déclaration de travaux et volet Décision du ministre (Ministère) (réalisé);
- l'échantillonnage en vrac (Ministère) (réalisé);
- la demande d'un avis faunique (MELCCFP) (réalisé);
- la demande de droits fonciers (Ministère) (en cours);
- la délivrance d'un permis de déboisement (Ministère) (en cours).

Guichet de diffusion et de gestion des droits

Ce projet s'inscrit dans le chantier du guichet ministériel à l'intérieur des travaux du BCD. Il a notamment pour but de mettre en commun et de diffuser l'information des secteurs et des ministères engagés dans l'attribution des droits, permis et autorisations nécessaires dans le contexte de la réalisation d'un projet minier.

Résultats attendus :

- Démarche du promoteur facilitée;
- Analyse du projet plus simple et uniforme;
- Soutien aux promoteurs amélioré;
- Meilleure communication entre les intervenants.

Coordination gouvernementale des consultations autochtones

Afin d'effectuer simultanément, plutôt que successivement, les consultations à propos de plusieurs permis pour un même projet, un protocole d'entente visant à assurer une coordination interministérielle pour la consultation des communautés autochtones pour l'accomplissement d'une activité minière a été convenu en septembre 2022.

Projets de loi et autres révisions réglementaires

Projet de loi visant à harmoniser les mesures relatives à l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages et à modifier diverses dispositions

Le 5 avril 2022, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 102, devenu la Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission (2022, chapitre 8). Celui-ci contient une disposition modifiant la Loi sur les mines afin d'y ajouter une nouvelle autorisation préalable à la réalisation de tous travaux d'exploration à impacts. Cette nouvelle autorisation permettra de déclencher une consultation auprès des communautés locales et autochtones visées afin, d'une part, de prendre en compte leurs préoccupations à l'égard d'activités d'exploration minière pouvant avoir des répercussions sur leur milieu de vie et, d'autre part, d'imposer des conditions d'exercice, le cas échéant. La liste des travaux d'exploration à impacts assujettis à cette autorisation devra être définie par règlement.

Plan de mise en valeur du territoire public (PMVTP)

Lancé le 7 avril 2022, le PMVTP 2022-2026 permet au Ministère de communiquer une vision de développement économique responsable du territoire public. Il établit des actions structurantes pour favoriser l'accessibilité des citoyens au territoire public, pour accroître la contribution du territoire public au développement économique et à la vitalité des régions, pour promouvoir les actions écoresponsables sur le territoire public et pour gérer ce territoire de manière transparente et concertée. La mise en œuvre du PMVTP favorisera le développement de projets porteurs et responsables et aura ainsi une incidence positive sur les entreprises implantées sur le territoire public.

Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable

Le 8 décembre 2022, le Ministère annonçait le remplacement du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes (décret 466-2017) par le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable (décret 1738-2022). Les changements apportés permettent d'offrir de nouvelles possibilités aux promoteurs pour des projets d'électricité renouvelable autres qu'éoliens, tout en augmentant la contribution des terres du domaine de l'État au développement de nouveaux projets visant à répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec. Ces changements sont apportés sans exiger de nouvelles formalités des entreprises.

Allègement administratif

Mesures sous la responsabilité du Ministère présentées dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025

Le 17 décembre 2020, le *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*¹²⁹ a été lancé. Ce plan d'action présente des mesures concrètes ciblant des secteurs grandement touchés par la pandémie de COVID-19 ou qui jouent un rôle important dans la relance. Le tableau ci-dessous présente un état de situation des mesures de ce plan qui sont sous la responsabilité ou qui concernent le Ministère :

N°	Mesure	Degré d'avancement
10	Développer un parcours afin que les entreprises, dans le secteur de la transformation agroalimentaire et dans tous les autres secteurs, puissent inscrire une seule fois leurs informations qui seront transmises à travers les différents ministères et organismes lors d'une demande auprès du gouvernement. Conformément à la décision du Conseil des ministres prise dans le cadre du présent plan d'action, chaque ministère et organisme devra présenter un échéancier pour être présent sur le guichet unique du gouvernement. Centraliser le dossier de l'entreprise avec tous les documents déposés d'une entreprise, commun à tous les ministères et organismes.	En cours
26	Déterminer, de concert avec les représentants de l'industrie de la pourvoirie, quels types de projets légers pourraient faire l'objet de préautorisation en vue de permettre leur réalisation rapide en cours de saison d'opération. Déterminer ensuite les conditions dans lesquelles des préautorisation pourront, le cas échéant, être accordées.	En cours
42	Développer un parcours afin d'éliminer des étapes lors des démarches des entreprises avec le gouvernement.	En cours
47	Les ministères et les organismes concernés devront réviser leurs processus de mise en œuvre de la réglementation dans la perspective de réduire les délais d'émission des permis et des autres autorisations. À cet effet, ceux-ci devront déposer un inventaire et un plan de travail au MEIE.	Inventaire : réalisé chaque année en juin selon les directives du MEIE Plans de travail ¹³⁰ : réalisé

129. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION, *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-allegement-reglementaire-2020-2025/>].

130. Il importe de noter que des travaux interministériels sont en cours afin de mettre à jour les plans des ministères touchés par la restructuration gouvernementale découlant des élections de l'automne 2022.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif¹³¹

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Indicateurs	2019	2020	2021	Variation
Nombre de formalités administratives	115	115	115	0 %
Volume des formalités (en valeurs constantes)	12 278,75	12 710,32	10 829,55	-11,8 %
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	5 767 673,27 \$	7 078 132,54 \$	5 161 224,47 \$	-10,5 %

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Indicateurs	2019	2020	2021	Variation
Nombre de formalités administratives	44	45	42	-4,5 %
Volume des formalités (en valeurs constantes)	14 060,88	10 206,28	10 269,48	-27,0 %
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	3 406 717,00 \$	3 099 902,00 \$	3 033 546,00 \$	-11,0 %

131. Avec la réorganisation ministérielle de l'automne 2022, de nombreuses formations se sont tenues sur le dossier de l'allègement réglementaire et administratif (ARA) avec les nouvelles équipes et, par le fait même, plusieurs erreurs de calcul ont été relevées dans les données des années précédentes. Une mise à jour de la base de données a été effectuée avec le MEIE afin de corriger ces erreurs, ce qui explique les différences de résultat des années antérieures.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Conformément à la Politique gouvernementale, les ministères et organismes sont tenus de publier :

- les analyses d'impact réglementaire (AIR) qui accompagnent tout projet de loi ou de règlement visé par l'allègement réglementaire et administratif (ARA). En 2022-2023, le MRNF a publié ses AIR sur la page destinée à l'allègement réglementaire de Québec.ca¹³²;
- les projets de nouveaux formulaires afin de recueillir les commentaires des intervenants dans les secteurs d'activité économique concernés. En 2022-2023, le Ministère a publié ses projets de nouveaux formulaires dans la section destinée à cette fin de son site Internet¹³³, pour une durée de 30 jours.

Coopération et harmonisation réglementaires

Selon les dispositions de l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario (2009), le Ministère peut présenter au gouvernement de l'Ontario des commentaires sur les propositions d'exigences réglementaires qui les concernent. De plus, cette validation permet au Ministère de s'assurer que ces propositions n'ont pas de répercussions importantes sur la libre circulation des personnes, des biens, des services ou des investissements entre le Québec et l'Ontario et, le cas échéant, avec les autres partenaires commerciaux, comme l'exige la Politique gouvernementale sur l'ARA.

En 2022-2023, le Ministère a produit cinq avis ministériels en réponse aux demandes du gouvernement de l'Ontario d'obtenir ses commentaires sur différents projets réglementaires ou législatifs, communément appelés « Avis Québec-Ontario ».

132. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Allègement réglementaire*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/lois-et-reglements/allgement>].

133. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Prépublication de formulaire*, [En ligne], [<https://mrnf.gouv.qc.ca/ministere/formulaires/prepublication-de-formulaire/>].

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels¹³⁴. De ce fait, il est soumis au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a reçu 1 016 demandes d'accès à l'information. Au cours de cette période, 1 011 demandes ont été traitées¹³⁵. Quant au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, il en a reçu 373. Au cours de cette période, 372 demandes ont été traitées.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Nombre total de demandes reçues¹³⁶

Nombre total de demandes reçues ¹³⁷	1 016
--	-------

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais¹³⁸

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
De 0 à 20 jours	505	0	0
De 21 à 30 jours	115	0	0
De 31 jours et plus (le cas échéant)	391	0	0
Total	1011	0	0

134. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-2.1>].

135. Les demandes traitées pour les deux ministères sont celles qui ont été menées à terme au cours de l'année financière. Par conséquent, la date de réception pourrait être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer. Les demandes sont comptabilisées selon le délai retenu pour fournir une réponse.

136. Il est impossible de diviser les résultats entre les différents secteurs. En effet, plusieurs demandes visant plus d'un secteur, la division par secteur entraînerait un dédoublement des résultats et ne représenterait pas un portrait juste. Finalement, depuis la réorganisation ministérielle du 20 octobre 2022, le Ministère ne traite plus les demandes du Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques.

137. Inclut les demandes de toutes natures, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification; accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels; etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.

138. Les demandes traitées sont celles qui ont été menées à terme au cours de l'année financière. Par conséquent, la date de réception pourrait être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer. Les demandes sont comptabilisées selon le délai retenu pour fournir une réponse.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	62	0	0	s.o.
Partiellement acceptée	70	0	0	2(2), 9al.2, 11, 13, 14, 22, 23, 24, 25, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 88 et 9 de la Charte des droits et libertés
Refusée (entièrement)	26	0	0	2(2), 9al.2, 14, 22, 23, 24, 31, 32, 34, 37, 39, 48, 53 et 54
Autres	621	0	0	48 Désistements (5)

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	11

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Nombre total de demandes reçues¹³⁹

Nombre total de demandes reçues ¹⁴⁰	373
--	-----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais¹⁴¹

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
De 0 à 20 jours	291	1	0
De 21 à 30 jours	57	0	0
De 31 jours et plus (le cas échéant)	21	2	0
Total	369	3	0

139. Il est impossible de diviser les résultats entre les différents secteurs. En effet, plusieurs demandes visant plus d'un secteur, la division par secteur entraînerait un dédoublement des résultats et ne représenterait pas un portrait juste. Finalement, malgré la réorganisation ministérielle du 20 octobre 2022, le Ministère a traité les demandes du Secteur de la faune et des parcs jusqu'au 31 mars 2023.

140. Inclut les demandes de toutes natures, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification; accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels; etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.

141. Les demandes traitées sont celles qui ont été menées à terme au cours de l'année financière. Par conséquent, la date de réception pourrait être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer. Les demandes sont comptabilisées selon le délai retenu pour fournir une réponse.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	24	0	0	s.o.
Partiellement acceptée	40	0	0	1, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 32, 34, 37, 39, 48, 53, 54 et 9 de la Charte des droits et libertés
Refusée (entièrement)	34	3	0	1, 14, 19, 22, 23, 24, 28, 33, 34, 37, 39, 48, 53, 54 et 9 de la Charte des droits et libertés
Autres	271	0	0	42, 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le Ministère s'est donné deux politiques linguistiques^{142, 143} pour valoriser l'usage et la qualité du français et, ainsi, être en mesure d'exercer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. En agissant ainsi, le Ministère cherche à assurer la primauté du français dans ses activités.

Dans le but de promouvoir l'emploi et la qualité de la langue française auprès de son personnel, une page intitulée « Un français de qualité » est placée en évidence sur la page d'accueil de l'intranet ministériel pour donner accès à des capsules linguistiques sur différents thèmes d'intérêt. Enfin, une manchette sur la Francofête 2023 de l'Office québécois de la langue française a également été diffusée, en mars 2023, dans l'intranet ministériel.

Les MO du gouvernement du Québec doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils ont adoptée. À cette fin, des réponses aux questions portant sur le comité linguistique permanent, le mandataire du Ministère et l'implantation de la politique linguistique institutionnelle sont fournies dans les tableaux suivants.

142. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Politique linguistique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-linguistique-MFFP.pdf?1544541766>].

143. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Politique linguistique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles*, [en ligne], [[Politique linguistique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles \(MERN\) \(quebec.ca\)](https://www.mern.gouv.qc.ca/fr/actualites/actualites/2022/09/2022-09-20-politique-linguistique)].

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	s. o.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	s. o.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	s. o.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Diffusion d'une manchette sur la Francofête; Ajout d'informations sur l'écriture épïcène dans la section « Pour un français de qualité » de l'intranet du Ministère.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est actif dans le suivi des dossiers en lien avec la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027¹⁴⁴. En 2022-2023, le Ministère a notamment participé aux comités suivants :

- le Comité gouvernemental des responsables ministériels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- le Comité interministériel pour la mixité en emploi;
- le Comité des partenaires du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science*.

Dans le contexte de ce concours, le MERN et le MFFP ont attribué, en juin 2022, quatre bourses, soit :

- deux bourses de 2 000 \$ à une lauréate du volet *Chapeau, les filles!*;
- deux bourses de 2 000 \$ à une lauréate du volet universitaire *Excelle Science*.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics¹⁴⁵ (Politique) vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a aussi pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Pour déterminer si la tarification actuelle respecte la ligne de conduite de la Politique, le Ministère poursuit ses travaux afin de rapprocher l'ensemble des coûts associés aux revenus de tarification et d'évaluer les niveaux d'autofinancement de ses produits et services.

Renseignements sur les biens et services tarifés

Les informations concernant les revenus, les coûts associés, le degré de financement, la révision et l'indexation des biens et services tarifés du Ministère sont présentées à l'annexe 1. Les coûts présentés dans cette annexe comprennent la rémunération et le fonctionnement, mais excluent les dépenses de transfert et les événements exceptionnels.

4.11 Gestion du Bureau de mise en marché des bois

C'est au titre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (articles 119 à 126), qui porte sur la mise en marché des bois, que sont définies les fonctions et responsabilités du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Celles-ci se déclinent en quatre volets :

- mettre en vente, sur un marché libre, un volume minimal de 25 % des bois des forêts du domaine de l'État;

144. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*, [En ligne], [<http://www.scf.gouv.qc.ca/le-secretariat/strategies-et-plans-daction/strategie-egalite/>].

145. MINISTÈRE DES FINANCES, *Politique de financement des services publics*, [En ligne], [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf].

- transposer les prix des enchères aux volumes de bois attribués, soit en garantie d’approvisionnement ou en permis d’intervention pour approvisionner une usine de transformation du bois;
- s’assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l’État;
- s’assurer que les revenus sont investis dans les travaux contribuant à maximiser la création de richesse pour l’ensemble de la population.

Mise en marché et résultats des ventes

Au cours de l’exercice 2022-2023, le BMMB a vendu 88 % des bois offerts sur le marché libre, soit 6,15 Mm³ de bois sur les 6,95 Mm³ offerts. Dans cette offre, il a également mis en vente des secteurs touchés par des perturbations naturelles. La répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché est présentée dans le tableau suivant. Parmi ceux-ci, près de 1,14 Mm³ sont des volumes auxquels les bénéficiaires d’une garantie d’approvisionnement ont renoncé.

Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2022-2023

Territoires	Volumes vendus (en Mm ³)	Nombre de secteurs vendus
Centre-Nord	1,33	28
Centre-Sud	0,89	40
Nord-Est	1,09	17
Nord-Ouest	1,59	41
Sud-Est	0,66	33
Sud-Ouest	0,57	18
Total	6,15	177

Pour l’exercice 2022-2023, la répartition de l’ensemble des ventes par type d’entreprise est présentée dans le tableau suivant. Les scieries sont les entreprises qui achètent le plus de volumes (68,6 %); elles sont suivies par les entrepreneurs forestiers, avec 22,5 % des volumes achetés, et par les coopératives, groupements et aménagement forestier (3,6 %). Les autres catégories de type d’entreprise représentent 5,3 % des volumes vendus au cours de l’année. Le marché libre des bois a donc permis d’ouvrir l’accès aux bois de la forêt publique puisque 28 % des volumes ont été vendus à des entreprises ne détenant pas de garantie d’approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.).

Répartition des ventes par type d’entreprise pour l’exercice 2022-2023

Type d’entreprise	Volumes vendus		Secteurs vendus	
	en Mm ³	en %	en nombre	en %
Scieries	4,22	68,6	109	61,6
Entrepreneur forestier	1,38	22,5	43	24,3
Coopératives, groupements et aménagement forestier	0,22	3,6	12	6,8
Déroulage, poteaux et panneaux	0,19	3,1	7	4,0
Autres	0,14	2,2	6	3,4
Total	6,15	100	177	100

Tarification et opérations financières

Au cours de l'exercice 2022-2023, le BMMB a notamment mis en œuvre les actions suivantes :

- la mise à jour annuelle de la valeur marchande des bois sur pied. Plus de détails sur la méthode de calcul sont disponibles dans son site Web¹⁴⁶, de même que dans les grilles de taux de la valeur marchande des bois sur pied qui s'applique chaque trimestre;
- la mise à jour des taux qui s'appliquent aux permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, la récolte de biomasse non marchande, la récolte de l'if du Canada de même que pour la culture et les activités d'aménagement d'une érablière à des fins acéricoles sur les terres publiques;
- la facturation d'environ 20,91 Mm³ de bois et de 87 261 m³ de biomasse forestière de la forêt publique, pour une somme totale de 436,3 M\$;
- le dépôt du dossier d'opportunité et le début de l'élaboration du dossier d'affaires en lien avec les travaux visant la refonte du système Mesuboïs, qui traite principalement le mesurage et la facturation des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État;
- la mise à jour des taux d'aide financière pour la récupération des bois touchés par une perturbation naturelle (incendies de forêt, épidémies d'insectes ou chablis) dans les plans spéciaux d'aménagement forestier¹⁴⁷;
- la modification du Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement¹⁴⁸, qui a été effectuée en 2021-2022. Cette modification permet de rembourser la redevance à payer dans des cas où des volumes n'ont pas pu être récoltés pour des raisons indépendantes de la volonté des bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement, comme dans le cas d'essences marginales, d'une fermeture d'usine ou d'un plan d'aménagement spécial à partir de l'année 2022-2023.

Évaluations économiques et financières des investissements forestiers

Au cours de l'exercice 2022-2023, le BMMB a notamment réalisé les actions suivantes afin de contribuer à ce que les différentes orientations stratégiques du Ministère puissent satisfaire aux enjeux économiques et financiers et à ce que les stratégies et les investissements liés à la gestion forestière soient créateurs de richesse pour l'ensemble de la population du Québec :

- la poursuite du développement du Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS)¹⁴⁹ en 2022-2023 et d'une nouvelle version (64 bits) intégrant de nouvelles fonctionnalités demandées par la clientèle du Ministère. Cet outil d'aide à la décision sert à l'intégration des aspects financier et économique pour éclairer la prise de décision en matière d'aménagement forestier;

146. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Tarification forestière*, [En ligne], [<https://bmmب.gov.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/>].

147. *Ibid.*

148. LÉGIS QUÉBEC, *Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement*, [En ligne], [<https://www.legisquebec.gov.qc.ca/fr/document/rc/A-18.1.%20r.%206.%20/>].

149. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS)*, [En ligne], [<https://bmmب.gov.qc.ca/analyses-economiques/outils-d-analyse/>].

- la collaboration à l'Étude économique portant sur l'application de scénarios de protection du caribou forestier et montagnard réalisée par la firme WSP Canada Inc. et publiée sur son site Web¹⁵⁰. Cette étude visait à porter un regard neutre et indépendant sur les répercussions économiques des différents scénarios mis de l'avant dans le cadre de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards.

Valeur des activités d'aménagement

En tant qu'organisation ayant pour responsabilité d'établir la valeur des activités d'aménagement, le BMMB a mis en œuvre les actions suivantes au cours de l'exercice 2022-2023 :

- la révision des grilles de la valeur des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique. La révision des grilles a permis d'améliorer l'équité dans le financement des travaux et de reconnaître l'évolution du marché du travail, tout en assurant la stabilité des mesures d'investissement;
- la réalisation d'une enquête comptable sur les coûts de la sylviculture en forêt publique. Les données financières des entreprises examinées ont été transmises en décembre 2022 afin de contribuer à la mise à jour de la grille de la valeur des traitements sylvicoles en forêt publique en vue de l'exercice 2023-2024;
- la révision des ajustements de taux des coûts supplémentaires engendrés par la mise en place de moyens ayant pour objectif d'assurer la sécurité et la distanciation physique des travailleurs en sylviculture, tant dans les forêts publiques que dans les forêts privées, selon les normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- l'élaboration d'une mécanique et la publication d'ajustements exceptionnels pour les hausses de prix importantes connues en 2022. Les ajustements s'appliquent aux grilles de la valeur des traitements sylvicoles en forêts publique et privée. Ceux-ci ont permis d'assurer la réalisation des travaux sylvicoles prévue pour la saison 2022-2023;
- le début des travaux pour la réalisation d'une enquête comptable sur les coûts en forêt privée. Le questionnaire a été transmis aux entreprises à la fin de l'année 2022. Les données recueillies permettront une bonification significative de la grille de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée puisqu'il s'agit de la première enquête de ce genre à être menée en forêt privée.

4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du Ministère pour l'administration du Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés au moyen de garantie de prêt pour un montant maximal de 750,0 k\$. Au 31 mars 2023, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 106,1 M\$. Ainsi, ce programme contribue au développement de la forêt privée.

Cette année, La Financière agricole du Québec a délivré 64 certificats de prêts forestiers pour un montant de 9,12 M\$. Cela représente une baisse de 30 % par rapport au montant de 13,02 M\$ autorisé en 2021-2022.

150. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Étude économique portant sur l'application de scénarios de protection du caribou forestier et montagnard - Secteur forestier, mai 2022* [En ligne], [https://bmb.gouv.qc.ca/media/70678/etude_economique_caribou_forestier_et_montagnard-mai_2022.pdf].

5. ANNEXES

Annexe 1 – Revenus de tarification, coûts et degrés de financement atteints

Résultats et informations sur le financement combiné du Ministère et du Fonds des ressources naturelles

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ¹⁵¹ (en k\$)	Coûts des biens et services (en k\$)	Degrés de financement atteints	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Droits et permis						
Ressources forestières ¹⁵²						
Droits de coupe et redevance annuelle	496 976	311 091	160 %	MAG	2022	Trimestrielle, selon l'évolution des indices des prix des produits forestiers
Usines de transformation du bois	719	371	194 %	MAG	1994	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Érablières	4 721	2 766	171 %	MAG	2013	Annuelle, selon les données du dossier économique des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ¹⁵³
Marteleurs et mesureurs de bois	10	n.d.	s.o.	DA	2000	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Total - Ressources forestières	502 426	314 228				

151. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2022-2023 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

152. Il n'est pas possible de faire un lien entre les revenus annuels tirés de la récolte des bois des forêts du domaine de l'État et les investissements annuels en aménagement forestier. En effet, l'investissement réalisé aujourd'hui en sylviculture portera ses fruits et permettra de générer de la richesse pour l'ensemble de la société (État, entreprises ainsi que travailleurs) dans le futur, notamment lorsque les superficies aménagées seront rendues à maturité.

153. Les tarifs sont indexés selon le revenu moyen net par entaille sur une période de cinq ans, lequel est basé sur les données du dossier économique des PPAQ.

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ¹⁵¹ (en k\$)	Coûts des biens et services (en k\$)	Degrés de financement atteints	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Ressources minières						
Exploitation minière ¹⁵⁴	38 000	n.d.	s.o.	DA	2018	Non indexé
Claim ¹⁵⁵	2 955	1 253	236 %	DA	2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Total - Ressources minières	40 955	1 253				
Total - Droits et permis	543 381	315 481				
Ventes de biens et services						
Accès à l'information	1	n.d.	s.o.	DA	1992	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Protection des forêts ¹⁵⁶	(26)	n.d.	s.o.	DA	2021	Non indexé
Formules et documents	3	n.d.	s.o.	MAG	2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Frais d'admission	5	n.d.	s.o.	DA	2017	Non indexé
Analyses en laboratoires	95	n.d.	s.o.	DA	2007	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Autres revenus	486	n.d.	s.o.	DA	2016	Non indexé
Total - Ventes de biens et services	564	n.d.				
Grand total	543 945	315 481				

Légende

La mention « n.d. » indique que la donnée est non disponible.

La mention « s.o. » indique que la donnée est sans objet.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

154. Les revenus de l'exercice 2022-2023 sont expliqués par le décret 244-2023 et par le décret 1101-2020 qui autorisent qu'un montant maximal de 38 M\$, provenant des sommes perçues à titre de droits miniers pour appliquer la Loi sur l'impôt minier (chapitre I- 0.4), soit porté au volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.

155. Les revenus de 2022-2023 perçus pour l'octroi ou le renouvellement de baux et de claims ont été portés au crédit du fonds général. Une portion de ceux-ci a été virée, par le décret 242-2023, au volet gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles.

156. Lors du Discours sur le budget 2016-2017, le gouvernement a annoncé qu'il se chargerait progressivement des coûts associés au financement de la protection des forêts de sorte qu'en 2018-2019, 100 % de ces coûts seraient supportés par le gouvernement. Les revenus négatifs sont expliqués par des ajustements dans les contrats d'exercices antérieurs.

Résultats et informations sur le financement : Fonds d'information sur le territoire

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ¹⁵⁷ (en k\$)	Coûts des biens et services ¹⁵⁸ (en k\$)	Degrés de financement atteints	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Registre foncier ¹⁵⁹	98 608	28 373	348 %	CS	2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Rénovation cadastrale	51 086	36 916	138 %	CS	2001	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Enregistrement cadastral	3 820	6 949	55 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Territoire public	26 739	30 825	87 %	MAG	2021	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Information géospatiale	7 740	24 153	32 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Arpentage	71	3 666	2 %	CS	2020	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Registre du domaine de l'État	11	3 504	0 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
TOTAL – Fonds d'information sur le territoire¹⁶⁰	188 075	134 386				

Légende

La mention « n.d. » indique que la donnée est non disponible.

La mention « s.o. » indique que la donnée est sans objet.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

157. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2022-2023 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

158. Le niveau de financement visé est un autofinancement global sur l'ensemble des activités du FIT et non un autofinancement par produit individuel.

159. Les tarifs du Registre foncier sont établis par la Loi sur les bureaux de la publicité des droits, RLRQ, chapitre B-9.

160. Les revenus non tarifés tels que les intérêts et les gains sur dispositions d'immobilisations ne sont pas présentés dans ce tableau. Pour l'exercice 2022-2023, ces revenus non tarifés totalisent 10 508 k\$, portant ainsi les revenus totaux du FIT à 198 583 k\$.

Annexe 2 – Occupation et vitalité des territoires

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Abitibi-Témiscamingue

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région	Attirer une personne-ressource à l'accompagnement supplémentaire et personnalisé offert aux promoteurs qui souhaitent élaborer des projets de desserte en télécommunication en passant sur les terres du domaine de l'État.	Réalisée en 2021-2022
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale	Acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques, notamment par des levés aéroportés.	Réalisée en 2022-2023 (l'action est annuelle)
	Bonifier le soutien à l'exploration de base pour les minéraux critiques et stratégiques.	Réalisée en 2022-2023 (l'action est annuelle)
	Intégrer les innovations numériques dans le traitement de données géoscientifiques et l'évaluation du potentiel minéral.	En cours
	Appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de minéraux critiques et stratégiques.	En cours
	Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières.	En cours
	Offrir aux entreprises de la région l'occasion de développer une expertise en décontamination des sites de passif environnemental.	Abandonnée
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁶¹
Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population	Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés de Beaudry (carrière), de Duvan Copper, de Fontana et d'Inmont Copper pour en planifier la restauration.	Réalisée
	Commencer les travaux de restauration des sites miniers abandonnés suivants : Molybdenite Corporation, Pandora, Normetmar, Vauze, Thompson Cadillac et Waite-Amulet, Sablières 32C04-014.	Amorcée
	Poursuivre les travaux de restauration des sites miniers abandonnés de East-Sullivan, de Manitou, de Preissac Molybdenite et de Siscoe.	En cours
	Faire l'inventaire des terres publiques résiduelles dans les périmètres urbains de la région pour cibler les terrains disponibles à des fins de développement de proximité et d'amélioration des milieux de vie.	En cours

161. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

Bas-Saint-Laurent

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	Procéder à 44 libérations de terres du domaine de l'État occupées sans droit, pour assurer une accessibilité à tous à ces secteurs.	Réalisée en 2022-2023 (l'action est annuelle)
	Procéder au nettoyage de 34 sites d'enfouissement illicites.	Réalisée en 2022-2023 (l'action est annuelle)
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	Déterminer les 10 anciens dépotoirs illicites les plus fréquentés et encourager les citoyens à utiliser les lieux autorisés pour disposer de leurs rebuts.	En cours
	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	Non applicable ¹⁶²
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁶³

Capitale-Nationale

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁶⁴

Chaudière-Appalaches

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁶⁵

162. Voir les RAG 2022-2023 du MEIE et du MELCCFP.

163. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

164. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

165. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés d'Eastern Metals et de Reed-Bélanger pour en planifier la restauration.	En cours
	Attirer un chargé de projet au suivi des conclusions du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) sur l'état des lieux et sur la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés ainsi qu'à l'accompagnement des projets qui pourraient en découler.	Réalisée en 2021-2022
	Procéder au nettoyage de 14 dépotoirs illicites et entamer les procédures en vue du rétablissement de 2 sites inscrits au passif environnemental.	Réalisée en 2022-2023 (l'action est annuelle)

Côte-Nord

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	Offrir de l'aide financière aux entreprises du secteur minier qui veulent réaliser des projets de recherche et d'innovation, et ce, notamment par le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.	Amorcée
	Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier en collaboration avec le Bureau de coordination des droits.	En cours
	Bonifier l'offre de programmes et les programmes du MERN pour appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de MCS.	En cours
	Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières.	En cours
	Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par l'appui au développement de dessertes pour l'approvisionnement au gaz naturel liquéfié.	Non applicable ¹⁶⁶
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁶⁷
	Priorité 8 : Agir en synergie	Organiser au moins une rencontre par année pour favoriser les discussions et le partage d'information entre les MRC délégataires et le MERN.
Cibler les secteurs potentiels au lotissement de terrains résidentiels et commerciaux sur le territoire public, en collaboration avec les municipalités, les MRC et les ministères concernés, dans le but d'harmoniser les planifications en aménagement du territoire.		Réalisée en continu

166. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

167. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

Estrie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	Non applicable ¹⁶⁸
	Financer des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits de l'Université de Sherbrooke.	Non applicable ¹⁶⁹
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁷⁰
Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs	Produire un diagnostic sur les problèmes d'accès aux terres publiques enclavées.	En cours
	Procéder à la libération de 50 sites occupés sans droit sur les terres du domaine de l'État pour assurer une accessibilité à ces secteurs convoités pour la pratique d'activités de plein air.	Réalisée en 2022-2023 (l'action est annuelle)
Priorité 16 : Conserver et protéger les milieux humides	Attitrer un chargé de projet au suivi des conclusions de la commission d'enquête du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés ainsi qu'à l'accompagnement des projets qui pourraient en découler.	Réalisée en 2021-2022
	Procéder au nettoyage de 2 dépotoirs illicites.	Réalisée en 2022-2023 (l'action est annuelle)

Gaspésie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisir, de sports et de culture en région	Encadrer et planifier le développement des activités de plein air sur les terres du domaine de l'État par l'entremise du Plan régional de développement du territoire public-section récréotourisme.	En cours
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	Non applicable ¹⁷¹
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁷²

168. Voir les RAG 2022-2023 du MEIE et du MELCCFP.

169. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

170. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

171. Voir les RAG 2022-2023 du MEIE et du MELCCFP.

172. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

Îles-de-la-Madeleine

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	Accompagner la communauté dans le processus de création d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine.	En cours

Lanaudière

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁷³

Laurentides

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens	Faire la promotion des sites à fort potentiel de développement touristique auprès des acteurs du développement économique régional.	En cours
Priorité 4 : Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale	Évaluer les besoins en données avec la région et, sur demande, rendre disponibles les données de manière à soutenir l'élaboration de politiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire.	Amorcée
Priorité 5 : Optimiser les mobilités des individus et des marchandises	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	Non applicable ¹⁷⁴

173. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

174. Voir le RAG 2022-2023 du MELCCFP.

Laval

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 9 : Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	Non applicable ¹⁷⁵
	Mettre à contribution l'expertise du MERN pour soutenir le milieu dans l'élaboration du plan de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.	Abandonnée en 2021-2022 (action qui relève du Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques)
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁷⁶

Mauricie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	Diffuser un appel d'offres pour réaliser un projet d'hébergement commercial haut de gamme au lac Mékinac, en partenariat avec la région.	Non amorcée
Priorité 6 : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement	Effectuer une étude de caractérisation et des travaux de réhabilitation pour un site contaminé présent sur le territoire public.	Réalisée en 2022-2023 sur un nouveau site
	Effectuer une étude de caractérisation pour un deuxième site contaminé présent sur le territoire public.	Amorcée
	Procéder à l'inspection de 10 sites de dépotoirs illicites recensés sur le territoire public.	Réalisée en 2022-2023 (l'action est annuelle)
	Procéder au nettoyage de 3 de ces sites de dépotoirs illicites recensés sur le territoire public.	Réalisée en 2022-2023 (l'action est annuelle)

175. Voir le RAG 2022-2023 du MELCCFP.

176. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

Montérégie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	Non applicable ¹⁷⁷
Priorité 3 : Créer de la richesse par l'économie et l'innovation	Appuyer le développement des projets des zones industrialo-portuaires de Contrecoeur, de Sainte-Catherine, de Salaberry-de-Valleyfield et de Sorel-Tracy en assignant une ressource aux projets de développement économique et en partageant les connaissances et l'expertise du MERN.	En suspens
Priorité 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁷⁸
Priorité 8 : Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	Non applicable ¹⁷⁹

Montréal

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	Non applicable ¹⁸⁰

Nord-du-Québec

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires, et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire	Présenter dans le PATP une définition des Jamésiens et des Cris en lien avec l'utilisation du territoire.	Réalisée en 2021-2022

177. Voir les RAG 2022-2023 du MEIE et du MELCCFP.

178. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

179. Voir le RAG 2022-2023 du MELCCFP.

180. Voir le RAG 2022-2023 du MELCCFP.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique	Poursuivre les activités de maillage afin d'encourager le partenariat entre les équipementiers et les fournisseurs de services du secteur minier des régions du Nord et du Sud.	Réalisée
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁸¹
	Entreprendre la phase II du projet de réfection de la Route de la Baie-James.	En cours
	Collaborer à la réalisation des projets de construction ou de rehaussement de diverses infrastructures locales de services ou de transport (ex. : voirie, relais, aérogare).	En cours
	Envoyer des appels d'offres sur invitation à des entreprises ayant une adresse dans la région pour leur donner des contrats de démantèlement de dépotoirs et de terrains occupés sans droit sur les terres du domaine de l'État ainsi que des études de caractérisation de sites potentiellement contaminés.	Réalisée en 2021-2022
Priorité 3 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés de Cedar Bay, de Certac Grandroy, de Jaculet, de Joe Mann, de Lac Rose et de Québec-Chibougamau pour en planifier la restauration.	En cours
	Commencer les travaux de restauration des sites miniers abandonnés suivants : Asbestos Hill, Icon Sullivan, Joutel-Copper, Sablières 32I04-008 et 33F13-003.	Non amorcée
	Poursuivre les travaux de restauration du site abandonné de mine Principale.	En cours
	Poursuivre les travaux de nettoyage des sites d'exploration abandonnés sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James (délégués au Gouvernement de la nation crie, au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, et au Fonds Restor-Action Cri).	En cours
	Poursuivre les travaux de nettoyage des sites d'exploration abandonnés du Nunavik (délégués à l'Administration régionale Kativik, à la Société Makivik et au Fonds Restor-Action Nunavik).	En cours
	Restaurer le site abandonné d'une ancienne station-service à Radisson.	En cours
	Caractériser et démanteler une ancienne station-service sur la route Transtaïga.	Réalisée en 2020-2021

181. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

Outaouais

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	Non applicable ¹⁸²
	Évaluer les besoins en données avec la région et, sur demande, rendre disponibles les données de manière à soutenir l'élaboration de politiques et la planification territoriale intégrée.	Amorcée
Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	Promouvoir les sites à fort potentiel de développement touristique visant l'implantation de projets structurants.	En cours

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 7 : Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement	Contribuer à la mise en place de conditions favorables aux projets de transformation de l'aluminium.	Non applicable ¹⁸³
Priorité 8 : Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances	Poursuivre l'acquisition de connaissances géoscientifiques en vue de mettre en valeur le potentiel minier du Québec.	Réalisée
	Soutenir financièrement le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM).	Réalisée en 2021-2022
	Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier.	En cours
	Acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques, notamment par des levés aéroportés.	Réalisée en 2021-2022
	Intégrer les innovations numériques dans le traitement de données géoscientifiques et l'évaluation du potentiel minéral.	En cours
	Appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de minéraux critiques et stratégiques.	En cours

182. Voir le RAG 2022-2023 du MELCCFP.

183. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 8 : Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d’élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances (suite)	Bonifier le soutien à l’exploration de base pour les minéraux critiques et stratégiques.	En cours (le statut aurait dû être « amorcée » en 2021-2022)
	Stimuler l’implantation d’initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières.	En cours
	Offrir une aide technique afin d’alimenter les travaux de la Table de concertation minière du Saguenay-Lac-Saint-Jean (TRCM)	En cours
Priorité 11 : Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d’œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Non applicable ¹⁸⁴

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs¹⁸⁵

Abitibi-Témiscamingue

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d’avenir au sein de l’économie régionale	Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale	En cours
	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours

Bas-Saint-Laurent

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Agir pour l’équité entre les personnes et les collectivités en s’assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l’occupation des territoires	Appuyer la Commission scolaire des Phares dans la réalisation d’un programme « faune-étude » pour les élèves de 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage	Non applicable

184. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

185. Pour toutes les actions qui sont non applicables, voir le RAG 2022-2023 du MELCCFP.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	Soutenir les projets innovants du Bas-St-Laurent	En cours
	Réaliser, autant en forêts publiques que privées, les travaux d'éclaircie commerciale qui soutiennent la possibilité forestière	En cours
	Favoriser le développement du plein potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales	En cours
	Dans le cadre de l'objectif transversal prioritaire : relever le défi de main-d'œuvre et de relève entrepreneuriale, le MFFP appuie la réalisation d'un projet d'expérimentation sur l'emploi forestier dans la région	En cours

Capitale-Nationale

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	Encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle	En cours
	Soutenir l'industrie des produits forestiers	Amorcée

Centre-du-Québec

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Valoriser le milieu agricole	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés	Non applicable
	Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieux agricoles	Non applicable
	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	Non applicable

Chaudière-Appalaches

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	Amorcée

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes, en milieu naturel	Non applicable
	Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques.	Non applicable
	Appliquer les lignes directrices sur l'introduction de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance de l'omble de fontaine	Non applicable
	Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans la Chaudière-Appalaches	Non applicable

Côte-Nord

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	Consolider les activités de première transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur deuxième et troisième transformation	En cours
	Offrir un soutien technique aux responsables de territoires fauniques structurés.	Non applicable

Estrie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours, en continu
	Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective	Réalisé
	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois	En cours, en continu
	Contribuer au développement acérico-forestier en synergie avec la production de bois	En cours
	Accompagner les municipalités dans l'implantation de bonnes pratiques des activités nautiques afin de minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes	Non applicable

Gaspésie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	Poursuivre les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment la fixation des objectifs de production de bois, le développement des scénarios d'aménagement, etc.	En cours
	Mobiliser les acteurs du milieu autour de projets qui permettront de valoriser l'utilisation des sous-produits du bois, y compris la filière de la biomasse énergétique	En cours
	Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales	En cours
	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
	Soutenir l'émergence de nouvelles entreprises de services associées aux activités de mise en valeur de la faune	Non applicable
	Profiter de l'abondance de certaines espèces, comme le saumon, l'original et le bar rayé, pour développer des créneaux d'excellence régionaux.	Non applicable
	Favoriser, avec les partenaires, le développement de formations spéciales sur la chasse, la pêche et le piégeage, notamment à l'égard de l'orientation, du guidage et de la survie en forêt	Non applicable

Îles-de-la-Madeleine

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité régionale 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	Soutenir la mise en œuvre d'actions visant la mise en valeur et la protection des ressources fauniques et forestières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine	Non applicable

Lanaudière

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique	Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois.	En cours
	Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois	En cours
	Contribuer au développement de l'acériculture	En cours

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles	Soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d'autres fins	En cours
Priorité 10 : Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional	Protéger et mettre en valeur les habitats fauniques de Lanaudière	Non applicable

Laurentides

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable	Favoriser l'innovation et la diversification afin d'accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers au développement économique	En cours
	Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois	En cours
	Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois.	En cours
	Mettre en place une cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière en Outaouais et dans les Laurentides	Réalisée
	Contribuer au développement de l'acériculture	En cours
Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens	Promouvoir une meilleure accessibilité aux plans d'eau des Laurentides	Non applicable
Priorité 4 : Dans un contexte de changements, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale	Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels, des populations fauniques et des milieux de vie	Non applicable
	Participer activement aux opérations de lutte contre la maladie débilitante chronique des cervidés	Non applicable

Laval

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 8 : Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.	En cours

Mauricie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	Soutenir les projets innovants de la Mauricie.	En cours
	Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture	Réalisé
	Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois	Non applicable
	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	Non applicable
Priorité 6 : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés	Non applicable
	Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole	Non applicable
	Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques	Non applicable
	Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de chasse et de pêche	Non applicable
	Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables	Non applicable

Montérégie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Créer la richesse par l'économie et l'innovation	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.	En cours
	Optimiser la deuxième et la troisième transformation du bois	Réalisé
	Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective	Réalisé
	Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle	Réalisé
Priorité 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles	Poursuivre les efforts pour valoriser le bois urbain	En cours
	Assurer la protection de la biodiversité et des milieux naturels	Non applicable
Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme	Contribuer à promouvoir la chasse et à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie	Non applicable

Montréal

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois	En cours
	Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle	En cours
	Contribuer à structurer la filière de transformation du bois	En cours
Priorité 7 : Assurer la croissance durable et sobre en carbone	Soutenir l'utilisation du bois	En cours

Nord-du-Québec

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique	S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones	En continu

Outaouais

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés, fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains	Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie avec les communautés des Premières Nations	En cours
Priorité 3 : Construire une identité régionale forte	Protéger et mettre en valeur les ressources et les habitats fauniques de l'Outaouais	Non applicable
Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
	Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Transports — Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma-La Baie, développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord	Faciliter l'accès au territoire public québécois	En cours
Priorité 6 : S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région	Maintenir des relations harmonieuses avec les communautés autochtones	En cours
Priorité 11 : Forêt - Maintenir et augmenter la possibilité forestière, soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation, favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre, optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche	Soutenir l'industrie des produits forestiers.	En cours
	Mettre en œuvre la stratégie régionale de production de bois	En cours

